



MINIÈRE OSISKO INC.

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Le présent rapport de gestion correspond à l'évaluation par la direction des résultats et de la situation financière de Minière Osisko inc. (« Osisko » ou la « Société ») et devrait être lu en parallèle avec les états financiers audités de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 et les notes s'y rapportant. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») telles qu'elles sont émises par l'*International Accounting Standards Board*. Le présent rapport de gestion et les états financiers qui y sont reliés sont disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur le site web de la Société au www.miniereosisko.com.

La direction est responsable de l'établissement des états financiers et de la préparation du présent rapport de gestion. Toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport de gestion sont libellées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Les renseignements portant sur le projet du Bloc Marban sont fondés sur le rapport technique intitulé « *Updated Mineral Resource Technical Report, Marban Block Property, Québec, Canada* » daté du 15 août 2013 avec une date d'effet au 1^{er} juin 2013, préparé par ou sous la supervision de Michael M. Gustin, Ph.D., CPG, de Mine Development Associates, et Peter Ronning, P.Eng., de New Caledonian Geological Consulting (le « rapport technique du Bloc Marban »). L'on devrait se référer au texte complet du rapport technique du Bloc Marban, lequel a été déposé auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 ») et est disponible pour consultation sur SEDAR sous le profil d'émetteur de Corporation minière NioGold (« NioGold ») au www.sedar.com.

M. Elzéar Belzile, ing., de Belzile Solutions inc. (estimation des ressources globales) et une « personne qualifiée » indépendante tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101, est responsable des renseignements techniques présentés dans le présent document, y compris la vérification des données divulguées. M. Thomas L. Dyer, P.E., de Mine Development Associates, est aussi une personne qualifiée indépendante (tel que défini dans le Règlement 43-101) et est responsable de l'optimisation des coquilles de fosse dans Whittle pour le projet du Bloc Marban.

M. Mathieu Savard, B.Sc., géo., vice-président à l'exploration au Québec de la Société, est une « personne qualifiée » tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 et a révisé et approuvé les renseignements techniques du présent rapport de gestion relativement à toutes les propriétés de la Société au Québec, y compris la propriété Lac Windfall, la propriété Quévillon, les propriétés à la Baie James, ainsi que le projet du Bloc Marban.

M. Gernot Wober, géo., vice-président à l'exploration au Canada de la Société, est une « personne qualifiée » tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 et a révisé et approuvé les renseignements techniques du présent rapport de gestion relativement à toutes les propriétés de la Société en Ontario, y compris le projet Garrison.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits dans les sections « *Risques et incertitudes* » et « *Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs* » à la fin du présent rapport de gestion.

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 7 mars 2018.

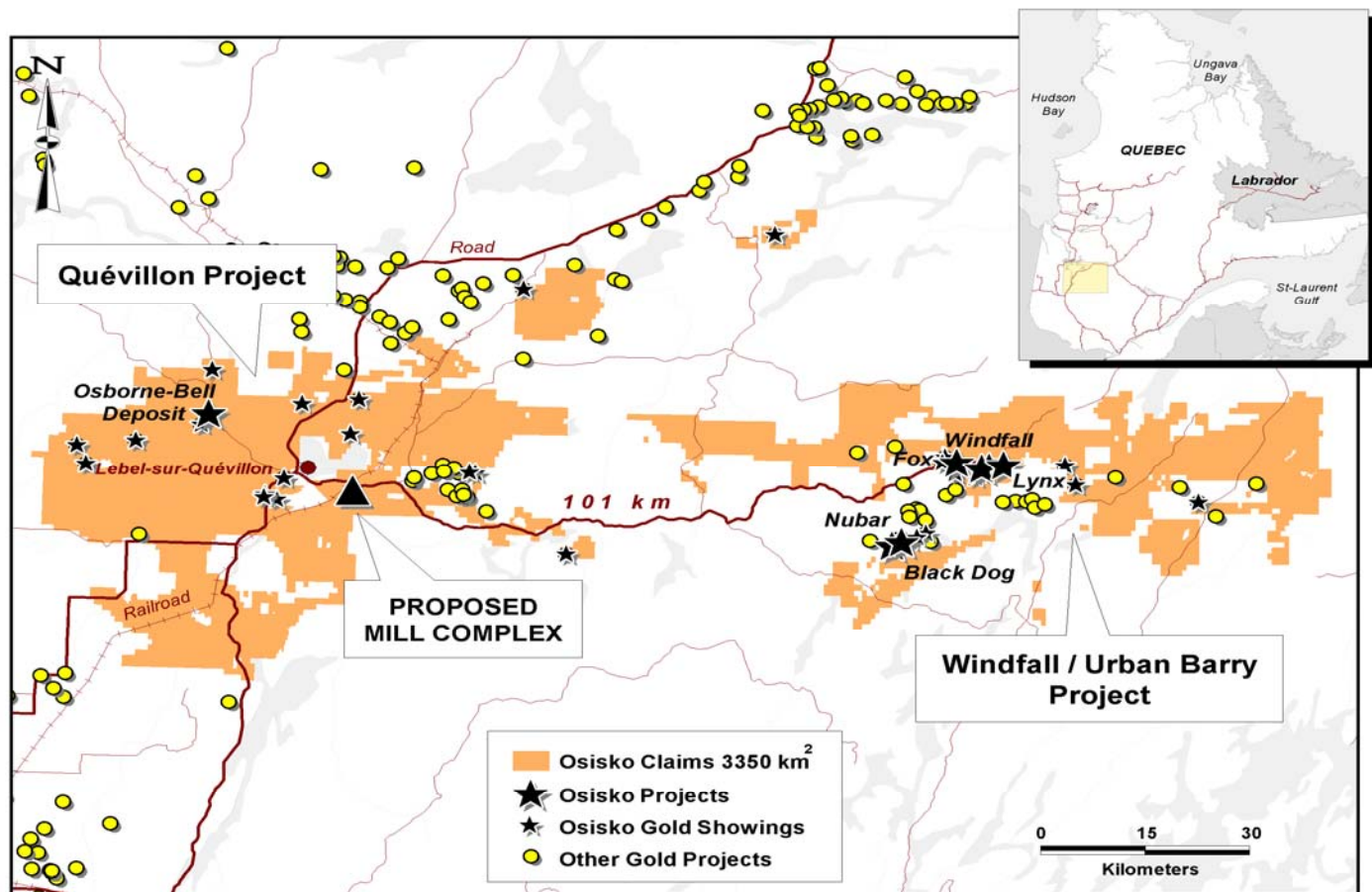
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Constituée en société le 26 février 2010, conformément à la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario, la Société vise l'exploration et le développement de propriétés de ressources de métaux précieux au Canada. Actuellement, la Société explore au Québec et en Ontario et est à la recherche de nouvelles opportunités afin d'accroître la valeur pour ses actionnaires.

MISES À JOUR AU COURS DE L'EXERCICE

Développement des affaires et acquisitions

- Le 26 février 2018, Osisko a fait l'acquisition, auprès d'Entreprises minières Globex inc. (« Globex »), de la propriété Certac dans le canton Le Tac au Québec pour la somme de 250 000 \$ et une redevance brute de métaux payable à Globex sur toute production éventuelle de métaux. La redevance sera de 2,5 % si le prix de l'or est inférieur à 1 000 \$ l'once, ou de 3 % si le prix de l'or est équivalent ou supérieur à 1 000 \$ l'once. Osisko conserve un droit de premier refus si Globex décide de vendre la redevance, ainsi qu'un droit exclusif de rachat d'une tranche de 1,5 % de la redevance pour la somme de 1 500 000 \$.
- Le 8 février 2018, Osisko a émis une mise à jour sur les progrès réalisés en exploration sur les projets aurifères du Lac Windfall, d'Urban Barry et de Quévillon, entièrement détenus par la Société et situés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, Eeyou Istchee Baie-James, Québec.
- Le 10 janvier 2018, Osisko a déposé une déclaration selon le système d'alerte relativement à ses actifs dans Ressources Beaufield inc. (« Beaufield »). La Société, par l'entremise de sa filiale à part entière, O3 Investments Inc., a acquis en propriété véritable, ou un contrôle et une direction sur, 16 923 500 actions ordinaires de Beaufield (les « actions de BFD ») dans le cadre d'une entente de transaction d'acquisition d'actions, ce qui représente environ 8,2 % des actions ordinaires émises et en circulation au prix de 0,14 \$ par action de BFD, pour une contrepartie totale de 2 369 000 \$. Après la réalisation de cette acquisition, la Société, par l'entremise de sa filiale à part entière O3 Investments Inc., détenait en propriété véritable ou exerçait un contrôle et une direction sur, 56 181 300 actions de BFD, ce qui représente environ 27,0 % du nombre d'actions de BFD émises et en circulation.
- Le 21 décembre 2017, Osisko a clôturé la vente de la propriété Swayze située à 40 kilomètres de Borden en Ontario, avec GFG Resources Inc. (« GFG »). Osisko a reçu 1 110 494 actions ordinaires de GFG en contrepartie de la propriété, pour une juste valeur au moment de la vente d'environ 599 000 \$.
- Le 21 décembre 2017, Osisko a annoncé que la Bourse de Toronto (le « TSX ») avait approuvé l'avis d'intention de la Société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (le « programme de rachat »). Selon les modalités du programme de rachat, Osisko peut acquérir jusqu'à 15 204 587 de ses actions ordinaires de temps à autre, conformément aux procédures de rachat dans le cours normal des activités du TSX. Tout rachat en vertu du programme de rachat sera effectué au Canada par l'entremise du TSX. Osisko n'a rachaté aucune action dans le cadre du programme de rachat.
- Le 27 novembre 2017, Osisko a clôturé la vente du projet Catharine et du projet DeSantis avec Canadian Gold Miner Corp. (« CGM ») et Transition Metals Corp. Osisko a reçu des actions ordinaires de CGM d'une valeur de 100 000 \$ et de 400 000 \$ pour le projet Catherine et le projet DeSantis, respectivement. De plus, Osisko a souscrit 2 500 000 actions ordinaires de CGM pour un montant de 1 000 000 \$, ce qui porterait la participation en capitaux propres d'Osisko dans CGM à environ 19,9 %.
- Le 6 juin 2017, Osisko a déposé le rapport de description du projet auprès du gouvernement fédéral (l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ou « ACEE ») ainsi qu'un rapport de renseignements préliminaires relatifs au projet auprès du gouvernement du Québec (le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ou « MDDELCC ») pour le projet du Lac Windfall. Le rapport de description du projet est disponible à l'adresse : www.miniereosisko.com. Le 31 juillet 2017, l'ACEE a confirmé que le projet du Lac Windfall devait faire l'objet d'une évaluation environnementale. L'ACEE et le MDDELCC ont tous deux fourni des directives à Osisko pour la réalisation d'une évaluation environnementale du projet.



- Le 12 avril 2017, Osisko a annoncé que la Société avait identifié un site d'une superficie d'environ quatre kilomètres carrés pour la construction potentielle d'un complexe d'usage qui traiterait la minéralisation du gîte aurifère du Lac Windfall. Le site potentiel est situé près d'une propriété industrielle existante (l'ancienne usine de pâte et papier de la Domtar) à Lebel-sur-Quévillon au Québec. Osisko a l'intention d'évaluer l'emplacement du site potentiel dans le cadre du processus d'évaluation environnementale et de la préparation de l'étude de faisabilité du projet aurifère du Lac Windfall. Le site potentiel est situé à 11 kilomètres de Lebel-sur-Quévillon et à 103 kilomètres, par le réseau existant de routes toutes saisons, du gîte du Lac Windfall. Il est adjacent à une sous-station électrique d'Hydro-Québec et à une station de pompage de l'eau. Le site potentiel est situé sur les terres de l'État immédiatement au sud-est des limites de la municipalité de Lebel-sur-Quévillon. Osisko détient les droits d'exploration minière du sous-sol du site potentiel. L'évaluation d'alternatives, tenant compte de facteurs environnementaux, techniques, sociaux et économiques, a été réalisée pour l'emplacement de l'usine de traitement du projet du Lac Windfall. L'option privilégiée pour l'emplacement de l'usine de traitement est située dans la municipalité de Lebel-sur-Quévillon (en partie sur l'ancien site de la Domtar), dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James au Québec. L'acquisition d'une propriété d'environ 560 hectares sera finalisée au T1 2018. La proximité d'une main-d'œuvre stable et d'une sous-station électrique avec une capacité disponible ont été des facteurs déterminants de l'évaluation.
- Le 28 mars 2017, la Société a nommé Amy Satov au conseil d'administration de la Société (le « conseil »). Mme Satov, B.A., LL.B., M.B.A., est chef de la direction et cofondatrice des Distributeurs Litron Ltée, un distributeur canadien de produits d'éclairage.
- Le 28 mars 2017, la Société a annoncé que Ned Goodman avait démissionné du conseil. Le conseil, conscient de la position influente de M. Goodman au sein de l'industrie minière canadienne et à titre de président du conseil fondateur de la Société, a demandé à M. Goodman de demeurer à titre de président du conseil émérite de la

Société. Dans ce nouveau rôle de président du conseil émérite, M. Goodman continuera d'être disponible pour consultation auprès des administrateurs et de la direction en ce qui a trait aux enjeux stratégiques et représentera la Société, fournira des services-conseils et participera aux activités de relations publiques à l'externe, à la demande du président du conseil.

- Le 15 mars 2017, Osisko a signé une lettre d'intention exécutoire avec Restructuration Deloitte, agissant comme syndic de faillite pour Minéraux Maudore ltée, pour acquérir un portefeuille de propriétés additionnel dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon, en contrepartie d'un paiement de 1 000 000 en espèces et l'émission de 100 000 actions ordinaires de la Société. L'achat ajoutera 1 205 claims à l'acquisition par désignation sur carte annoncée le 6 mars 2017 dans le même secteur. Par conséquent, Osisko détiendra un portefeuille de 4 147 claims couvrant une superficie de 216 000 hectares.
- Le 6 mars 2017, Osisko a acquis, par désignation sur carte, une position de terrain significative dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec, à environ 110 kilomètres à l'ouest du projet du Lac Windfall. Le jalonnement sur carte de 2 942 claims a récemment été finalisé et s'est soldé par l'acquisition d'une vaste position de terrain couvrant une superficie de 157 000 hectares. Osisko a complété l'acquisition le 27 avril 2017.
- Le 10 janvier 2017, Osisko a signé une convention exécutoire avec Barrick Gold Corporation (« Barrick »), dans le but d'officialiser les termes d'une entente d'exploration (l'« entente d'exploration ») sur la propriété Kan (« Kan »), située dans le Nord-du-Québec. Conformément à l'entente d'exploration, Barrick devra engager une somme de 15 000 000 \$ en travaux d'exploration sur une période de quatre ans, ce qui lui permettra d'acquérir un intérêt de 70 % sur la propriété Kan. L'entente est assujettie à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 6 000 000 \$ pour les deux premières années. Suivant la réalisation des termes de l'entente d'exploration, la propriété Kan sera transférée à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 30 % par Osisko et à 70 % par Barrick. Osisko et Barrick concluront par la suite une entente de coparticipation à l'égard de la propriété Kan. De plus, Barrick pourra acquérir un intérêt additionnel de 5 % dans la coentreprise (pour un intérêt total de 75 %) en engageant une somme supplémentaire de 5 000 000 \$ pour des dépenses spécifiques de projet (évaluation économique préliminaire ou étude de préfaisabilité). Le 27 mars 2017, Osisko a annoncé que la convention avec Barrick portant sur l'entente d'exploration avait été finalisée.

Financements :

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et la période subséquente, Osisko a clôturé quatre financements pour un produit brut totalisant 181 789 000 \$, soit 87 000 000 \$ en financement et 94 789 000 \$ en fonds accreditifs.

- Le 12 décembre 2017, Osisko a clôturé un placement privé par voie de prise ferme visant 479 550 actions ordinaires accreditives de la Société au prix d'émission de 4,80 \$ par action ordinaire accreditive pour un produit brut totalisant environ 2 300 000 \$. Canaccord Genuity Corp. a agi à titre d'unique preneur ferme et teneur de livres en lien avec le financement. Le produit du financement sera utilisé sur la propriété Garrison, laquelle est située dans le nord de l'Ontario.
- Le 5 octobre 2017, Osisko a clôturé le placement privé par voie de prise ferme qui avait été annoncé le 29 août 2017, se composant (i) d'un total de 8 487 800 actions ordinaires accreditives de la Société, émises en deux tranches, pour un produit brut d'environ 57 400 000 \$, et (ii) d'un total de 8 334 450 actions ordinaires de la Société au prix de 4,20 \$ par action ordinaire de la Société pour un produit brut d'environ 35 000 000 \$. Les actions accreditives ont été émises en deux tranches, la première comportant 6 638 950 actions accreditives au prix de 6,93 \$ par action accreditive de la « tranche 1 » et la deuxième comportant 1 848 850 actions accreditives au prix de 6,14 \$ par action accreditive de la « tranche 2 ».
- Le 27 avril 2017, Osisko a clôturé le placement privé par voie de prise ferme qui avait été annoncé le 18 avril 2017, visant 700 000 actions ordinaires accreditives de la Société au prix d'émission de 7,15 \$ par action ordinaire accreditive pour un produit brut totalisant 5 005 000 \$. Canaccord Genuity Corp. et Eight Capital ont agi à titre de chefs de file pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes en lien avec le financement.

-
- Le 28 février 2017, Osisko a clôturé le placement privé par voie de prise ferme qui avait été annoncé le 6 février 2017, visant 5 450 000 actions ordinaires accréditatives de la Société au prix de 5,52 \$ par action ordinaire accréditative pour un produit brut totalisant 30 084 000 \$. En parallèle, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme visant 15 327 000 unités de la Société au prix de 3,40 \$ par unité pour un produit brut totalisant environ 52 000 000 \$, chaque unité se composant d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société.

Faits saillants en exploration :

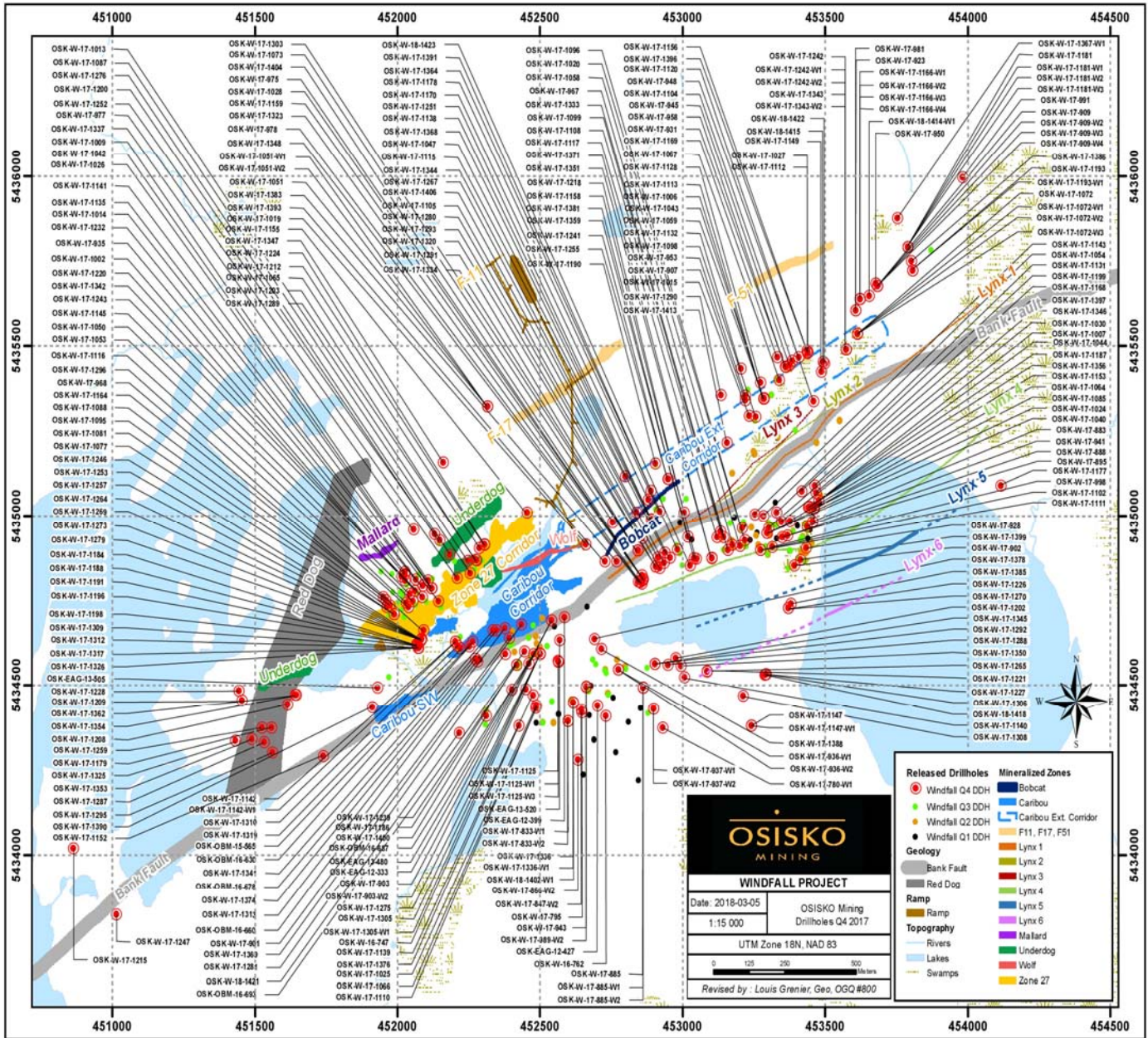
Performance globale

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a investi environ 121 096 000 \$ sur ses actifs d'exploration et d'évaluation, principalement sur les propriétés Lac Windfall et Urban Barry, ainsi que 11 050 000 \$ en frais administratifs et généraux et en salaires et avantages. La Société a foré environ 414 191 mètres sur les propriétés Lac Windfall et Urban Barry, environ 2 928 mètres sur les propriétés du Bloc Marban, environ 4 373 mètres sur les propriétés Quévillon et environ 59 682 mètres sur les propriétés Garrison situées dans le nord de l'Ontario. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a identifié un site pour la construction éventuelle d'un complexe d'usinage et a reçu la confirmation du MDDELCC quant au transfert du certificat d'autorisation existant d'un exploitant antérieur à Osisko, aux fins d'une campagne d'échantillonnage en vrac.

La Société compte quatre principaux gîtes minéraux qui renferment des ressources globales de 3,42 millions d'onces dans les catégories des ressources minérales mesurées et des ressources minérales indiquées, en plus de 1,8 million d'onces en ressources globales dans la catégorie des ressources minérales présumées. Par ailleurs, la Société a des programmes de forage en cours qui ont débuté en 2016 et qui se sont poursuivis et ont pris de l'ampleur en 2017 et en 2018, impliquant environ 800 000 mètres de forage sur la propriété Lac Windfall et 60 000 mètres sur les propriétés Garrison, pour une campagne de forage totale combinée de 860 000 mètres. De plus, 50 000 mètres de forage sont prévus sur le projet Quévillon en 2018. La direction est d'avis que ces éléments fondamentaux procurent les assises solides nécessaires pour bâtir une société minière qui offrira une valeur croissante à ses actionnaires au fil du temps. Veuillez consulter le tableau à la section 2 « Ressources minérales » du présent rapport de gestion pour les teneurs et les quantités de chaque catégorie de ressources minérales incluse dans les estimations présentées.

a) Propriétés Lac Windfall, Urban Barry et Quévillon

- Le 14 décembre 2017, Osisko a annoncé que les travaux de forage avaient débuté avec deux foreuses sur le gîte aurifère Osborne-Bell, entièrement détenu par la Société et situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le canton de Quévillon, région d'Eeyou Istchee Baie-James, Québec. Situé à 17 kilomètres au nord-ouest de la ville de Lebel-sur-Quévillon et 112 kilomètres à l'ouest du gîte aurifère du Lac Windfall, le gîte Osborne-Bell fait partie du projet Quévillon d'Osisko, un portefeuille de propriétés totalisant 2 160 kilomètres carrés et englobant près d'une trentaine d'indices aurifères connus.
- Le 27 octobre 2017, Osisko a annoncé l'exécution de son premier dynamitage souterrain, tel que prévu à l'échéancier, à la rampe d'exploration sa propriété du Lac Windfall.
- Le 28 août 2017, Osisko a annoncé que la Société accroîtrait son programme de forage en cours sur le projet aurifère du Lac Windfall. Osisko a ajouté 400 000 mètres de forage au programme de forage actuel, portant le total à 800 000 mètres.
- La Société a annoncé les résultats suivants issus de son programme de forage en cours sur ses propriétés du Lac Windfall, de Black Dog et d'Urban Barry, situés dans le canton d'Urban au Québec, tel qu'indiqué sur la carte ci-dessous :



La carte ci-dessus montre les principaux sondages qui ont été forés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ainsi que les sondages en cours en date du présent rapport de gestion sur la propriété Lac Windfall.

Le gîte aurifère du Lac Windfall est situé entre Val-d'Or et Chibougamau, dans la région de l'Abitibi au Québec (Canada). Les ressources minérales définies par les détenteurs antérieurs sont estimées à 2 762 000 tonnes à 8,42 g/t Au (748 000 onces) dans la catégorie indiquée et à 3 512 000 tonnes à 7,62 g/t Au (860 000 onces) dans la catégorie présumée (tiré d'un rapport technique daté du 10 juin 2015, intitulé « Preliminary Economic Assessment of the Windfall Lake Gold Property, Quebec, Canada » avec une date d'effet au 28 avril 2015, préparé conformément au Règlement 43-101). Le gîte aurifère du Lac Windfall est actuellement l'un des projets à l'étape des ressources avec les plus hautes teneurs en or au Canada. La majeure partie de la minéralisation se trouve dans la zone Principale, orientée sud-ouest/nord-est et mesurant environ 600 mètres de large par au moins 1 400 mètres de long. Le gîte est bien défini de la surface jusqu'à une profondeur de 500 mètres et demeure ouvert latéralement et en profondeur. Le gîte a été suivi de la surface jusqu'à une profondeur de

1 200 mètres et demeure ouvert latéralement et en profondeur. Une mise à jour des ressources devrait être publiée au deuxième trimestre de 2018.

La Société poursuit son programme de forage en cours au Lac Windfall avec 18 foreuses affectées au gîte principal et au gîte Lynx, ainsi que 2 foreuses affectées à la vérification des cibles régionales. Le programme de forage de 800 000 mètres combine du forage de définition, du forage d'expansion et du forage d'exploration dans et autour du gîte aurifère principal de Windfall et du gîte adjacent de Lynx (situé immédiatement au nord-est de Windfall).

Les meilleurs résultats de forage comprennent les résultats suivants :

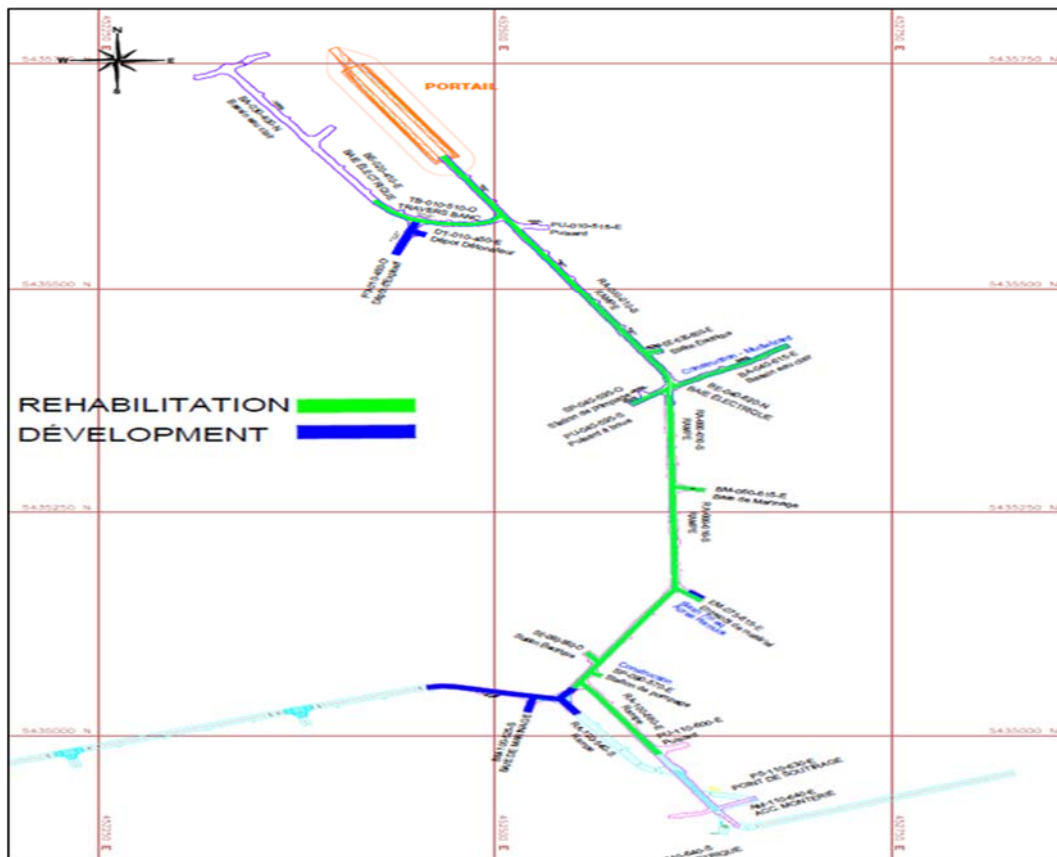
- 265 g/t Au sur 2,4 mètres à Windfall annoncé le 2 mars 2018
- 71,9 g/t Au sur 2,9 mètres à Lynx annoncé le 27 février 2018
- 56,1 g/t Au sur 8,9 mètres à Windfall annoncé le 25 janvier 2018
- 415 g/t Au sur 5,9 mètres à Lynx annoncé le 23 janvier 2018
- 86,7 g/t Au sur 4,3 mètres à Windfall annoncé le 18 janvier 2018
- 76,5 g/t Au sur 5,0 mètres à Windfall annoncé le 16 janvier 2018
- 140 g/t Au sur 5,0 mètres à Lynx annoncé le 9 janvier 2018
- 30 g/t Au sur 2,4 mètres à Windfall annoncé le 5 décembre 2017
- 479 g/t Au sur 2,0 mètres à Windfall annoncé le 28 novembre 2017
- 301 g/t Au sur 6,2 mètres à Lynx annoncé le 14 novembre 2017
- 17,8 g/t Au sur 4,7 mètres à Windfall annoncé le 1^{er} novembre 2017
- 20,5 g/t Au sur 11,6 mètres à Lynx annoncé le 30 octobre 2017
- 39,4 g/t Au sur 2,4 mètres à Windfall annoncé le 25 octobre 2017
- 31,4 g/t Au sur 6,0 mètres à Windfall annoncé le 18 octobre 2017
- 61,8 g/t Au sur 2,5 mètres à Lynx annoncé le 12 octobre 2017
- 27 g/t Au sur 2,7 mètres à Lynx annoncé le 3 octobre 2017
- 611 g/t Au sur 2,0 mètres à Windfall annoncé le 20 septembre 2017
- 36 g/t Au sur 6,9 mètres à Lynx annoncé le 18 septembre 2017
- 36,7 g/t Au sur 4,0 mètres à Windfall annoncé le 24 août 2017
- 53,5 g/t Au sur 3,0 mètres à Windfall annoncé le 14 août 2017
- 379 g/t Au sur 2,0 mètres à Windfall annoncé le 9 août 2017
- 63,2 g/t Au sur 7,7 mètres à Windfall annoncé le 1^{er} août 2017
- 57,0 g/t Au sur 2,7 mètres à Lynx annoncé le 25 juillet 2017
- 24,9 g/t Au sur 31 mètres à Windfall annoncé le 19 juillet 2017
- 131 g/t Au sur 2 mètres à Lynx annoncé le 12 juillet 2017
- 12,5 g/t Au sur 8,5 mètres à Windfall annoncé le 7 juin 2017
- 97,4 g/t Au sur 8,4 mètres à Windfall annoncé le 30 mai 2017
- 42,4 g/t Au sur 4,7 mètres à Windfall annoncé le 24 mai 2017
- 9,01 g/t Au sur 9,4 mètres à Windfall annoncé le 19 mai 2017
- 11,7 g/t Au sur 7,7 mètres à Lynx annoncé le 10 mai 2017
- 936 g/t Au sur 2,5 mètres à Windfall annoncé le 3 mai 2017
- 35,2 g/t Au sur 2,8 mètres à Windfall annoncé le 25 avril 2017
- 19,4 g/t Au sur 7,9 mètres à Windfall annoncé le 11 avril 2017
- 34,1 g/t Au sur 4,0 mètres à Windfall annoncé le 6 avril 2017
- 63,8 g/t Au sur 4,4 mètres à Windfall annoncé le 5 avril 2017
- 8,37 g/t Au sur 2,8 mètres à Fox annoncé le 4 avril 2017
- 71,4 g/t Au sur 5,4 mètres à Windfall annoncé le 28 mars 2017
- 15,6 g/t Au sur 5,8 mètres à Windfall annoncé le 22 mars 2017
- 64,3 g/t Au sur 2,3 mètres à Windfall annoncé le 15 février 2017
- 9,76 g/t Au sur 7,3 mètres à Windfall annoncé le 14 février 2017
- 12,7 g/t Au sur 5,4 mètres à Windfall annoncé le 23 janvier 2017
- 42,7 g/t Au sur 9,0 mètres à Windfall annoncé le 11 janvier 2017
- 47 g/t Au sur 2,6 mètres à Windfall annoncé le 5 janvier 2017

Tous les résultats de forage sont disponibles sous le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site web de la Société au www.miniereosisko.com.

Avancement de la rampe d'exploration :

L'excavation d'une rampe d'exploration souterraine a été entreprise à partir de la surface en 2007 par un exploitant antérieur sur la propriété du Lac Windfall, atteignant une profondeur verticale d'environ 110 mètres et une longueur d'environ 1,2 kilomètre; plus de 230 mètres de galeries d'exploration ont aussi été creusés. L'excavation de la rampe d'exploration a été interrompue par l'exploitant antérieur avant que la rampe ne soit terminée et celle-ci s'est éventuellement remplie d'eau. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, Osisko a reçu l'approbation du MDDELCC pour un système de traitement des eaux minières. Le certificat d'autorisation actuel permet à Osisko de dénoyer la rampe existante afin d'effectuer des travaux d'exploration avancée en prolongeant la rampe d'exploration. L'avancement de la rampe d'exploration a débuté et l'ouverture du portail a été remise en état. Les infrastructures souterraines, incluant la construction d'une poudrière et de différentes excavations souterraines, sont maintenant terminées. La rampe d'exploration devrait progresser à un taux d'environ 200 mètres par mois vers les zones minéralisées. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un total de 1 021 mètres ont été remis en état. De plus, 136 mètres de nouveaux développements ont été creusés vers les zones 27 et Caribou, ainsi que 93 mètres d'infrastructures souterraines. En 2018, 1 650 mètres sont prévus dans le gîte principal et 1 200 mètres pour le gîte Lynx, pour un total de 2 850 mètres. Le taux d'avancement est d'environ 150 mètres par mois. Le développement vers le gîte Lynx reste sujet à l'obtention de toutes les autorisations requises du MDDELCC.

Les travaux souterrains, incluant le dénoyage de la rampe existante qui a débuté en 2017, comprendront également un programme d'échantillonnage en vrac (pour des essais métallurgiques et pour la confirmation des teneurs), de la cartographie souterraine et du forage d'exploration souterraine; ces travaux s'échelonneront tout au long de l'année 2018.



La carte ci-dessus montre la rampe d'exploration souterraine sur la propriété du Lac Windfall .

Tel que requis à tous les cinq ans par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ou le « MERN »), une mise à jour du plan de restauration du site a été déposée par la Société en juillet 2017. Le coût total

estimé pour la remise en état du site a été augmenté de 2 042 000 \$. Suivant l'acceptation du plan, le montant des garanties financières devra aussi être augmenté.

Développement des ressources et évaluation économique préliminaire :

Les travaux de délimitation des ressources progressent dans les zones 27, Caribou, Underdog et sur la découverte Lynx. L'estimation des ressources initiale, qui avait d'abord débuté en 2017, devrait être terminée au cours du deuxième trimestre de 2018, puisque l'industrie continue de connaître des délais au niveau de l'obtention des résultats d'analyse des échantillons. Le programme de forage a présentement une avance de plus de 200 sondages par rapport aux résultats d'analyse obtenus par la Société, ce qui retarde l'avancement de l'estimation des ressources initiale. Tout au long de 2018, la Société continuera d'explorer les extensions en profondeur et dans l'axe de plongée des zones connues, et commencera l'exploration pour de nouvelles zones de minéralisation au nord-est et au sud-ouest du couloir Windfall/Lynx ainsi que dans le secteur de la faille Bank. Osisko prévoit réaliser une évaluation économique préliminaire qui serait complétée en juin 2018 pour le gîte Windfall, suivant la publication de l'estimation des ressources initiale.

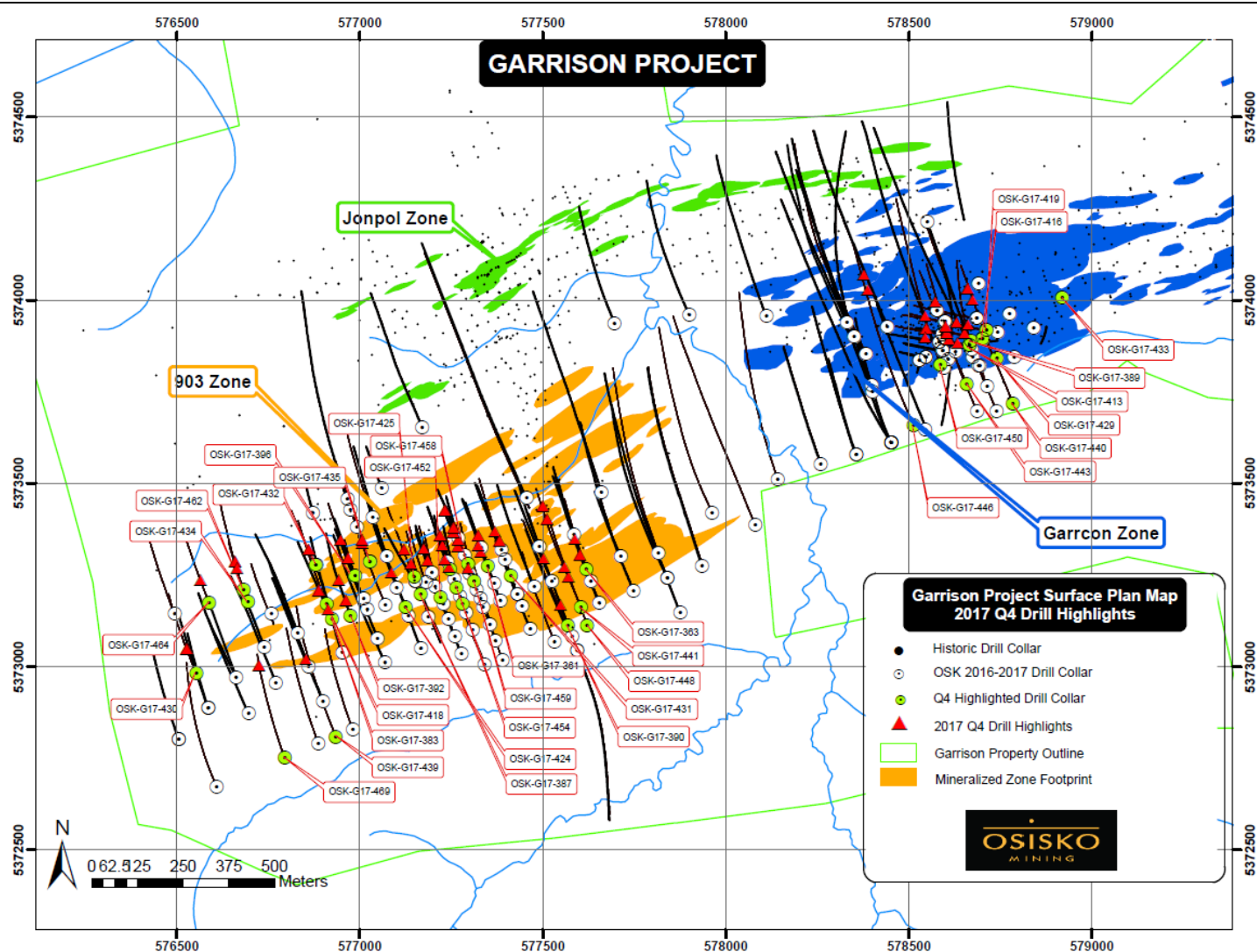
Le gîte principal Windfall et le gîte Lynx (découvert par Osisko au début de l'année 2017) demeurent ouverts vers le nord-est et en profondeur, et le forage d'exploration en surface se poursuit. Les extensions récemment découvertes du gîte principal Windfall (Extension Caribou, prolongement de la zone 27, prolongement du couloir Underdog), et une partie du gîte Lynx et de ses sous-zones à plus de 350 mètres de profondeur et au nord-est au-delà de la section 3750E, ne seront pas incluses dans l'estimation des ressources de mai 2018, en raison de la densité de forage insuffisante. Du forage intercalaire est prévu d'ici la fin de l'année 2018 afin de cibler ces secteurs dans le but de les inclure dans une étude de faisabilité prévue au T1 2019.

b) Propriété Garrison

La Société a annoncé les résultats suivants issus de son programme de forage de 60 000 mètres en cours sur sa propriété Garrison, entièrement détenue par la Société et située dans le canton Garrison, qui avait pour but de poursuivre la vérification des zones minéralisées connues Garrcon, Jonpol et 903.

En 2017, la Société a foré environ 59 682 mètres en 151 sondages sur les propriétés Garrison. Le programme de forage 2017 ciblait principalement la zone 903, avec 40 014 mètres en 112 sondages, ce qui a permis d'augmenter sensiblement l'étendue de la zone minéralisée connue au sud-ouest, au nord-ouest et au sud. Le reste du programme était dédié au forage intercalaire sur le projet Garrcon, avec 19 668 mètres en 39 sondages. Aucun forage n'a eu lieu sur le projet Jonpol en 2017.

Le programme de forage 2017 s'est terminé en novembre 2017 et a été suivi d'une réinterprétation et d'une modélisation géologique pour les zones 903, Garrcon et Jonpol en décembre 2017 et en janvier 2018; ces travaux devraient se poursuivre jusqu'en mars 2018. La base de données analytiques de 2016-2017, incluant les résultats et les données géologiques du détenteur antérieur, a été entièrement mise à jour et les données ont été migrées vers Datamine Fusion. Les ressources pour chacune des zones sont présentement mises à jour avec les résultats de forage de 2017. La campagne de forage de 2018 devrait débuter en avril et sera à nouveau axée sur l'extension vers le sud-ouest de la zone 903 ainsi que de possibles nouvelles cibles dans la partie nord de la propriété.



La carte ci-dessus montre les principaux sondages qui ont été forés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ainsi que les sondages en cours en date du présent rapport de gestion sur la propriété Garrison.

Les meilleurs résultats de forage comprennent les résultats suivants :

- 2,51 g/t Au sur 73,0 mètres à Garrison annoncé le 15 février 2018
- 16,1 g/t Au sur 8,3 mètres à Garrison annoncé le 31 janvier 2018
- 2,65 g/t Au sur 70,1 mètres à Garrison annoncé le 15 janvier 2018
- 4,96 g/t Au sur 13,5 mètres à Garrison annoncé le 31 octobre 2017
- 7,14 g/t Au sur 12,7 mètres à Garrison annoncé le 5 octobre 2017
- 1,12 g/t Au sur 59,3 mètres à Garrison annoncé le 22 août 2017
- 20,6 g/t Au sur 2,0 mètres à Garrison annoncé le 25 mai 2017
- 45,0 g/t Au sur 2,4 mètres à Garrison annoncé le 12 avril 2017
- 10,9 g/t Au sur 3,9 mètres à Garrison annoncé le 15 mars 2017
- 16,7 g/t Au sur 16,4 mètres à Garrison annoncé le 1^{er} février 2017
- 2,27 g/t Au sur 46,4 mètres à Garrison annoncé le 16 janvier 2017

Tous les résultats de forage sont disponibles sous le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site web de la Société au www.miniereosisko.com.

Stratégie d'exploration

Osisko est une société d'exploration minière axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux au Canada. Le projet phare d'Osisko est le gîte aurifère à haute teneur du Lac Windfall, situé entre les villes de Val-d'Or et Chibougamau au Québec, Canada. Osisko détient aussi une participation indivise de 100 % dans un important groupe de claims dans la région d'Urban-Barry (330 000 hectares) au Québec, une participation de 100 % dans le projet Garrison à l'est de Matheson en Ontario, ainsi que d'autres projets dans la région de Timmins en Ontario, dans les régions de la Baie James et de la Fosse du Labrador au Québec, et les propriétés du Bloc Marban à 15 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada.

1. RÉSUMÉ DES PROPRIÉTÉS MINÉRALES

Les différentes propriétés minérales aurifères de la Société au Canada sont énumérées ci-dessous :

Propriétés d'exploration en activité	Localisation	Statut
Lac Windfall	Québec	Détenue à 100 %
Urban Barry	Québec	Détenue à 100 %
Black Dog (Souart)	Québec	Détenue à 100 %
Quévillon	Québec	Détenue à 100 %
Garrison – Garrcon	Ontario	Détenue à 100 %
Garrison – Buffonta	Ontario	Détenue à 100 %
Garrison – Jonpol	Ontario	Détenue à 100 %
Garrison – Gold Pike	Ontario	Détenue à 60 %
Bloc Marban	Québec	Détenue à 100 %
Bloc Malartic	Québec	Détenue à 100 %
Siscoe Est	Québec	Détenue à 50 %
Héva	Québec	Détenue à 100 %
Kan – Baie James	Québec	Entente d'option
Éléonore Régional – Baie James	Québec	Entente d'option
Éléonore JV – Baie James	Québec	Entente d'option
Autres – Baie James	Québec	Entente d'option

2. RESSOURCES MINÉRALES

Les ressources minérales globales de la Société sont résumées ci-dessous :

CATÉGORIE	TONNES (Mt)	TENEUR (g/t Au)	OR (Moz)
MESURÉES			
MARBAN	7,7	1,48	0,37
GARRISON	15,1	1,07	0,52
	22,8	1,21	0,89
INDIQUÉES			
MARBAN	30,5	1,25	1,23
WINDFALL	2,8	8,42	0,76
GARRISON	15,0	1,40	0,68
	48,3	1,72	2,67
TOTAL M&I			
MARBAN	38,2	1,30	1,60
WINDFALL	2,8	8,44	0,76
GARRISON	30,1	1,24	1,20
	71,1	1,56	3,56
PRÉSUMÉES			
MARBAN	4,1	1,47	0,19
WINDFALL	3,5	7,62	0,86
GARRISON	7,9	3,19	0,81
	15,5	3,73	1,86

1. Les ressources minérales globales n'ont pas été estimées à l'intérieur d'un modèle de fosse.
2. Les ressources présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et quant à savoir si elles peuvent être exploitées légalement ou économiquement. L'on ne doit pas supposer qu'une partie ou que la totalité des ressources présumées sera éventuellement convertie à une catégorie supérieure. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée.
3. Les renseignements à propos du projet du Bloc Marban sont tirés du rapport technique intitulé « *Updated Mineral Resource Technical Report, Marban Block Property, Québec, Canada* », daté du 15 août 2013 avec une date d'effet au 1^{er} juin 2013.
4. Les renseignements à propos de la propriété du Lac Windfall sont tirés du rapport technique intitulé « *Preliminary Economic Assessment of the Windfall Lake Gold Property, Québec, Canada* », daté du 10 juin 2015 avec une date d'effet au 28 avril 2015.
5. Les renseignements à propos des propriétés Garrison sont tirés du rapport technique intitulé « *Technical Report on the Golden Bear Project – Garrison Property, Larder Lake Mining Division, Garrison Township, Ontario, Canada* », daté du 3 mars 2014 avec une date d'effet au 30 décembre 2013.

3. ACTIVITÉS SUR LES PROPRIÉTÉS MINÉRALES

3.1 Urban Barry

Au 31 décembre 2017, la Société avait jalonné des claims dans la région d'Urban-Barry au Québec. Le projet Urban Barry est constitué de 1 963 claims et couvre une superficie de plus de 109 400 hectares (1 094 kilomètres carrés) dans la ceinture volcano-sédimentaire d'Urban-Barry. Les dépenses d'exploration sur la propriété comprennent le coût de forage, de la prospection, des levés de tills en suivi et pour le jalonnement de claims. Pour conserver la validité des claims, la Société devait dépenser 1 505 000 \$ au cours des deux années suivant la date du jalonnement; ce montant avait été dépensé en date du 31 décembre 2017. Au cours de l'exercice terminé 31 décembre 2017, les travaux d'exploration en surface ont été réalisés sur le projet avec deux foreuses, pour un total de 27 595 mètres, explorant une centaine de cibles de suivi identifiées dans le cadre des travaux d'exploration régionale réalisés par Osisko au T3 2017. Un programme d'exploration de 12 000 mètres est prévu en 2018 pour poursuivre l'exploration des cibles d'exploration régionale.

i) Propriété du Lac Windfall

La Société a acquis la propriété du Lac Windfall dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation (« Eagle Hill »), réalisée le 25 août 2015. La propriété du Lac Windfall est entièrement détenue par la Société et est constituée de 285 claims contigus couvrant environ 12 400 hectares dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, canton d'Urban, Eeyou Istchee Baie-James, au Québec, Canada.

Une grande partie de la propriété du Lac Windfall est assujettie aux redevances sur les revenus nets de fonderie (« NSR ») résiduelles suivantes :

Localisation	Superficie approximative	NSR	Option de rachat
Centre de la propriété, hôte de la majorité des ressources minérales	3 151 acres (1 275 ha)	2,5 % ⁽¹⁾	Rachat de 1 % NSR pour 1 000 000 \$
Au nord de la majorité des ressources minérales, secteur encaissant une petite partie des ressources minérales	2 342 acres (948 ha)	1 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 000 000 \$ (500 000 \$ pour chaque tranche de 0,5 % NSR)
Partie nord de la propriété	19 531 acres (7 904 ha)	2 %	Rachat de 2 % NSR pour 1 000 000 \$ (500 000 \$ pour chaque tranche de 1 % NSR)
Au sud-est des ressources minérales	706 acres (286 ha)	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 500 000 \$
Limite est de la propriété	2 507 acres (1 015 ha)	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 000 000 \$, droit de premier refus pour le 1 % NSR résiduel

Remarque :

- (1) En 2015, *Redevances Aurifères Osisko Ltée* (« *Redevances Osisko* ») a obtenu le droit d'acquiescer une redevance de 1 % NSR sur toutes les propriétés détenues par la Société en date du 25 août 2015. Ce droit a été exercé par *Redevances Osisko* en octobre 2016 pour la somme de 5 000 000 \$ et inclut une redevance de 1 % NSR sur la propriété du Lac Windfall. L'exercice de ce droit porte la redevance NSR totale détenue par *Redevances Osisko* sur la propriété du Lac Windfall à 1,5 %, en tenant compte de la redevance de 0,5 % NSR acquise en 2015.

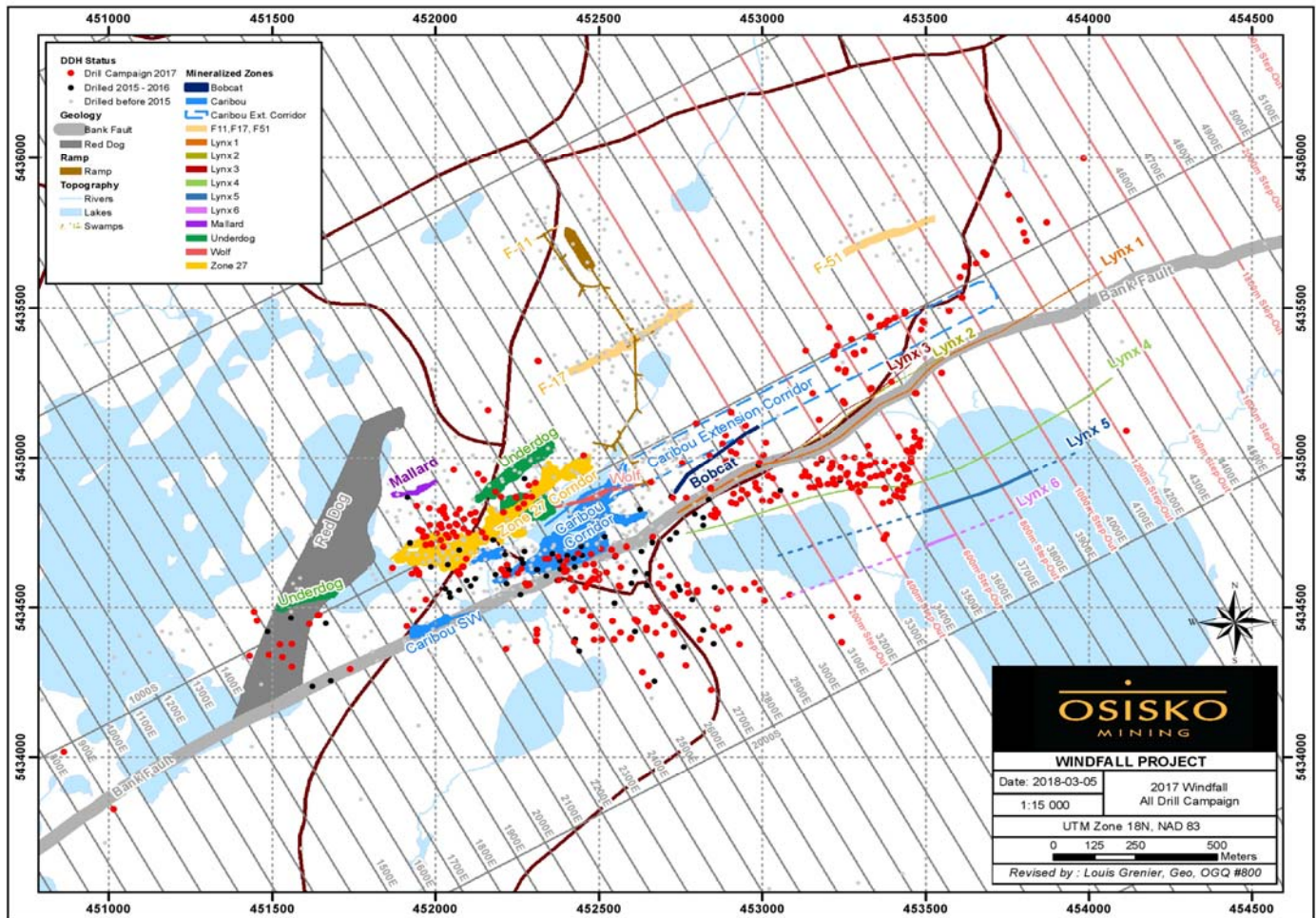
Activités d'exploration

Le programme de 800 000 mètres de forage en cours a pour but de permettre à la Société d'explorer et de mieux définir la minéralisation connue dans le secteur du gîte principal et dans l'extension nord-est récemment découverte. La Société s'est fixé comme objectif de maximiser le niveau d'information qui sera inclus dans la première mise à jour des ressources anticipée en 2018. Osisko poursuit ses efforts pour faire avancer le prolongement de la rampe d'exploration jusqu'aux zones minéralisées, en vue de débiter l'exploration souterraine au deuxième semestre de 2018.

L'expansion du camp du propriété Windfall a aussi été récemment complétée et inclut notamment une plus grande capacité d'hébergement, une nouvelle carothèque et d'autres installations. La capacité permise du camp a été augmentée à 300 travailleurs. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont positifs et permettent de vérifier et d'établir une corrélation avec les résultats des travaux de forage historiques effectués par les détenteurs antérieurs de la propriété. Le gîte demeure ouvert en profondeur sous l'intrusif Red Dog aux deux extrémités, à l'est et à l'ouest. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a foré un total de 386 596 mètres incluant 794 sondages, 92 déviations et 35 prolongements. En date du présent rapport de gestion, 15 338 mètres avaient été forés en 2018 et en tout, 517 538 mètres des 800 000 mètres annoncés ont été complétés dans le cadre du programme de forage. Osisko prévoit avoir 18 foreuses affectées au gîte Windfall en 2018, et deux autres foreuses serviront à vérifier des cibles régionales sur la propriété Urban Barry.

Forage

La Société continue d'obtenir des résultats de forage de son programme de forage de 800 000 mètres au Lac Windfall. La carte de forage de la Société est présentée ci-dessous :



Contrôle de la qualité

La détermination de l'épaisseur réelle des intervalles est estimée à 65-80 % des longueurs présentées dans l'axe de forage dans la plupart des zones. Les résultats d'analyse n'ont pas été coupés, sauf indication contraire. Les intersections se trouvent à l'intérieur des limites géologiques des principales zones minéralisées, mais n'ont pas été corrélées à des domaines filoniens individuels pour l'instant. Les intervalles présentés comprennent des teneurs moyennes pondérées d'au moins 3,0 g/t Au après dilution sur des longueurs d'au moins 2,0 mètres dans l'axe de forage. Tous les résultats d'analyse de carottes de forage ont été obtenus soit par pyroanalyse avec tamisage métallique sur des fractions de 1 kilogramme ou par pyroanalyse standard avec fini par absorption atomique ou fini gravimétrique sur des fractions de 50 grammes soit aux laboratoires d'ALS à (i) Val-d'Or (Québec); (ii) à Thunder Bay et à Sudbury (Ontario); (iii) à Vancouver (Colombie-Britannique), ou (iv) soit aux laboratoires de Bureau Veritas à Timmins (Ontario). La méthode d'analyse par tamisage métallique sur une fraction de 1 kilogramme est privilégiée par le géologue lorsque l'échantillon contient de l'or grossier ou présente un pourcentage plus élevé de pyrite que les sections avoisinantes. Quelques échantillons ont aussi été analysés pour plusieurs éléments, incluant l'argent, par la méthode Aqua Regia-ICP-AES aux laboratoires ALS. La conception du programme de forage, le programme d'assurance-qualité/contrôle de la qualité (« AQ/CQ ») et l'interprétation des résultats sont effectués par une « personne qualifiée » appliquant un programme d'AQ/CQ conforme au Règlement 43-101 et aux meilleures pratiques de l'industrie. Des échantillons de référence et des blancs sont insérés à tous les 20 échantillons dans le cadre du programme d'AQ/CQ par la Société et par le laboratoire. Environ 5 % des pulpes d'échantillons sont expédiés à d'autres laboratoires pour des analyses de vérification.

ii) Propriété Black Dog (anciennement « Souart »)

Le 3 février 2016, la Société a acquis une participation de 100 % dans la propriété Black Dog située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry, dans les cantons de Souart et Barry au Québec. La Société a émis 500 000 actions ordinaires de la Société et versé 200 000 \$ en espèces pour acquérir une participation de 100 % dans la propriété. La propriété est constituée de 33 claims couvrant une superficie de 1 286 hectares. La propriété Black Dog est assujettie à une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée en tout temps par la Société pour la somme de 2 000 000 \$.

Activités d'exploration

La Société a réalisé des travaux de forage sur la propriété Black Dog au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017. En tout, 2 280 mètres ont été forés en 7 sondages sur la propriété.

3.2 Projet Quévillon Osborne

Le 27 avril 2017, la Société a fait l'acquisition d'un portefeuille de propriétés dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon au Québec, en contrepartie d'un versement de 1 000 000 \$ en espèces et de l'émission de 100 000 actions ordinaires de la Société. Le projet Quévillon Osborne comprend approximativement trente indices aurifères connus ainsi que le gîte d'or historique Osborne-Bell, lequel est situé à 17 kilomètres au nord-ouest de la ville de Lebel-sur-Quévillon et à 112 kilomètres à l'ouest du gîte aurifère du Lac Windfall. Le gîte Osborne a été l'objet d'importants programmes de forage historiques au cours des quinze dernières années et sera la cible de nouveaux forages et d'une réévaluation des ressources par Osisko. De plus, la Société a jalonné 2 942 claims formant une vaste position de terrain d'une superficie de 157 000 hectares (157 kilomètres carrés). La Société a aussi acquis des claims additionnels auprès d'autres détenteurs au cours de la période. Le projet Quévillon couvre maintenant une superficie de plus de 224 730 hectares (2 247 kilomètres carrés) et est constitué de 4 219 claims. La position de terrain dans le secteur de Quévillon couvre des séquences de roches volcanosédimentaires archéennes qui encaissent plusieurs indices aurifères connus et des intrusions ignées porphyriques, des cibles d'exploration particulièrement prisées par la Société.

Activités d'exploration

La Société a réalisé des travaux de compilation sur la propriété Quévillon au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Le programme d'exploration comprenait des travaux de prospection, des levés de till, une campagne de forage et des levés géophysiques. Ces travaux ont débuté au quatrième trimestre de 2017. La Société a déplacé deux des foreuses à Windfall sur la propriété Quévillon et a maintenant foré environ 4 373 mètres des 50 000 mètres prévus dans le cadre du programme de forage. Les meilleurs résultats ont été obtenus dans le sondage OSK-OB-17-004, qui a livré des valeurs de 27,81 g/t Au sur 2,0 mètres incluant 54,7 g/t Au sur 1 mètre, et 7,68 g/t Au sur 2 mètres, dans les zones 1652 et 1650, respectivement, du gîte Osborne-Bell.

3.3 Projet Catharine

i) Projet Ogima

Le 24 novembre 2017, la Société a conclu une transaction avec CGM en vertu de laquelle la Société a transféré sa participation dans le projet Ogima – Faille Catharine en contrepartie d'actions ordinaires de CGM d'une juste valeur de 100 000 \$. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration du projet Ogima – Faille Catharine dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 1 458 000 \$.

3.4 Propriétés Garrison

i) Projet Garrcon

Le 22 décembre 2015, la Société a acquis 100 % du projet Garrcon dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold Mining Inc. (« Northern Gold »). Le projet Garrcon couvre approximativement 788 hectares dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est formée de 66 claims contigus dont 35 sont des claims concédés par lettres patentes assujettis à une redevance de 2 % NSR. En outre, 12 des 35 claims concédés par lettres patentes sont

assujettis à une redevance antérieure de 1,5 % NSR sur le matériel minéralisé exploité au-dessus de 400 pieds de profondeur et une redevance de 2 % NSR sur le matériel minéralisé exploité en dessous de cette profondeur. De plus, deux des claims non concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance de 1 % NSR, pour laquelle la Société aura le droit de racheter 1,0 % de la redevance NSR pour 250 000 \$. Un autre claim non concédé par lettres patentes est assujetti à une redevance de 1 % NSR pour laquelle la Société aura le droit de racheter 0,5 % de la redevance NSR pour 250 000 \$. Un autre groupe de 20 claims concédés par lettres patentes au sud des ressources connues est assujetti à une redevance de 2 % NSR pour laquelle la Société aura le droit de racheter 0,5 % de la redevance NSR pour 1 000 000 \$. Le vendeur a conservé un droit de rachat de participation allant jusqu'à 51 % dans les claims, si des ressources totalisant 4 millions d'onces d'or sont définies sur les claims. Ce droit de rachat pourrait entraîner un remboursement comptant à la Société équivalent au double des dépenses d'exploration engagées depuis la date de l'arrangement. Quelques claims sont assujettis à une redevance supplémentaire de 1,5 % NSR en vertu d'anciennes conventions d'option conclues par le vendeur. Les derniers huit claims concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance de 1 % NSR.

ii) Projet Jonpol

Le 22 décembre 2015, la Société a acquis le projet Jonpol dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold. Le projet Jonpol est détenu à 100 % par la Société et est situé sur la même propriété que le projet Garrcon, dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada.

iii) Projet Buffonta

Le 22 décembre 2015, la Société a acquis le projet Buffonta dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold. Le projet Buffonta est détenu à 87,5-100 % par la Société et couvre approximativement 2 359 hectares dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est constituée de 120 claims contigus. Le projet Buffonta est assujetti à une redevance de 3 % NSR, dont 0,5 % peut être racheté pour 1 000 000 \$.

iv) Projet Gold Pike

Le 22 décembre 2015, la Société a acquis le projet Gold Pike dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold. Le projet Gold Pike est détenu à 40-60 % par la Société et couvre approximativement 468 hectares dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est constituée de 26 claims contigus. Le projet Gold Pike comprend 10 claims sous deux conventions distinctes, toutes deux assujetties à une redevance de 2 % NSR dont 1 % peut être racheté pour 1 000 000 \$. La propriété est l'objet d'une avance annuelle de 25 000 \$ sur ses paiements de redevances.

Activités d'exploration

La Société a terminé son programme de forage de 60 000 mètres sur la propriété avec une foreuse sur place. Jusqu'à maintenant, environ 85 029 mètres ont été forés depuis l'acquisition des propriétés. Le programme de forage a pour but d'accroître le niveau de confiance dans les estimations de ressources historiques des gîtes Garrcon et Jonpol, et d'explorer les extensions possibles des zones minéralisées connues. Les résultats obtenus jusqu'à présent démontrent un bon potentiel d'accroître l'inventaire de ressources minérales connues à Jonpol en poursuivant les travaux de forage de définition et d'exploration, en particulier dans les extensions en profondeur du gîte principal. Les travaux de forage historiques à Jonpol se limitent aux secteurs de la surface à 600 mètres de profondeur, et la majeure partie de ces travaux est concentrée au-dessus de 350 mètres de profondeur. La plupart des récents sondages ciblent la zone 903 qui n'avait pas été incluse dans l'estimation de ressources antérieure. Une nouvelle campagne de forage d'environ 9 000 mètres est prévue au T2 2018. La Société envisage également une mise à jour des ressources existantes en 2018.

3.5 Propriétés Bloc Marban

i) Projet Marban

La Société a acquis le projet Marban dans le cadre de l'acquisition de NioGold. Le projet Marban est détenu à 100 % et est le résultat de l'amalgamation des anciens claims Marban, First Canadian, Norlartic et Gold Hawk. Les propriétés du Bloc Marban sont situées à environ 15 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada, et sont constituées de 30 claims et de 3 concessions minières couvrant une superficie de 1 023 hectares.

Les claims Marban sont assujettis à une redevance de 1 % à 1,5 % NSR. Les claims First Canadian sont assujettis à une redevance de 10 % des profits nets. Le vendeur a conservé une redevance de 0,5 % NSR sur les claims Marban, de 1 % NSR sur les claims First Canadian et de 2 % NSR sur les claims Norlartic. Le projet compte aussi deux claims connus comme étant les claims Gold Hawk; ces derniers sont assujettis à une redevance de 2 % NSR.

Activités d'exploration

La Société a réalisé un programme de forage en 2017 dans le cadre duquel 2 928 mètres ont été forés à l'aide d'une seule foreuse. Ces travaux avaient pour but de vérifier de nouvelles cibles sur la propriété. Aucun résultat significatif n'a été obtenu.

ii) **Projet Malartic**

La Société a acquis le projet Malartic dans le cadre de l'acquisition de NioGold. Le projet Malartic englobe les propriétés Camflo Ouest, Malartic Hygrade, Malartic Hygrade-NSM et Malartic H. Ces propriétés sont situées au nord-est de la ville de Malartic, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. Le projet Malartic est constitué de 139 claims miniers et d'une concession minière couvrant une superficie de 6 263 hectares. Les claims Camflo Ouest sont assujettis à diverses redevances NSR variant de 1,5 % à 3,0 %, dont certaines peuvent être rachetées, en tout ou en partie, pour des paiements variant de 200 000 \$ à 1 500 000 \$. Les claims Malartic H sont détenus à 85 % par la Société mais cette dernière peut racheter la participation résiduelle de 15 % pour 25 000 \$.

Activités d'exploration

Très peu de travaux d'exploration ont été effectués sur le projet Malartic durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

iii) **Projet Siscoe Est**

La Société a acquis la propriété Siscoe Est dans le cadre de l'acquisition de NioGold. La propriété Siscoe Est est située dans le canton de Vassan, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. La Société détient une participation de 50 % dans les claims de la propriété Siscoe Est, tandis que la participation résiduelle de 50 % est détenue par une autre société. Certains claims sont assujettis à une redevance de 2,0 % NSR. La moitié de la redevance NSR peut être rachetée pour la somme de 2 750 000 \$.

Activités d'exploration

Aucune activité d'exploration n'a eu lieu sur le projet Siscoe Est depuis son acquisition par la Société le 11 mars 2016.

iv) **Projet Héva**

La Société a acquis la propriété Héva dans le cadre de l'acquisition de NioGold. La propriété Héva est située à 42 kilomètres au nord-ouest de la ville de Val-d'Or, et la propriété Val-d'Or est située au sud de la limite de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. Certains des claims de la propriété Héva sont assujettis à une redevance de 1,5 % NSR, dont la moitié peut être rachetée pour la somme de 200 000 \$.

Activités d'exploration

Très peu de travaux d'exploration ont été effectués sur le projet depuis son acquisition le 11 mars 2016.

3.6 **Propriété DeSantis**

La Société a acquis la propriété DeSantis, située dans le canton d'Ogden, dans la division minière de Porcupine en Ontario, auprès d'Excellon Resources Inc. en contrepartie d'actions ordinaires de la Société.

Le 24 novembre 2017, la Société a conclu une transaction avec CGM et Transition Metals Corp., en vertu de laquelle la Société a transféré sa participation dans la propriété DeSantis en contrepartie d'actions ordinaires de CGM d'une juste

valeur de 400 000 \$. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration de la propriété DeSantis dépassait leur valeur recouvrable, et a donc comptabilisé une perte de valeur de 944 000 \$.

3.7 Propriété Swayze

Le 2 août 2016, la Société a acquis la propriété Swayze située dans la ceinture de roches vertes du même nom en Ontario. Les claims ont été acquis par la Société en contrepartie d'un paiement en espèces de 250 000 \$.

Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé la vente de la propriété avec GFG Resources Inc., dans le cadre de laquelle la Société a vendu sa participation dans la propriété Swayze en contrepartie de 1 110 494 actions ordinaires de GFG Resources, ce qui représente un prix de vente implicite de 599 000 \$ en fonction du prix moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions visées à la date de clôture. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration de la propriété Swayze dépassait leur valeur recouvrable, et a donc comptabilisé une perte de valeur de 260 000 \$.

3.8 Propriétés à la Baie James

Le 5 octobre 2016, Osisko a annoncé la signature d'une transaction d'option avec Redevances Osisko. Selon les termes de l'entente d'option (« l'entente d'option avec Redevances Osisko »), la Société peut acquérir une participation de 100 % dans 28 propriétés d'exploration détenues par Redevances Osisko situées dans les régions de la Baie James et de la Fosse du Labrador (les « propriétés sous option ») après avoir engagé des dépenses d'exploration totalisant 32 000 000 \$ sur la période de sept ans de l'entente d'option avec Redevances Osisko; la Société détiendra une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 19 200 000 \$. Redevances Osisko conservera une redevance NSR escalatoire variant de 1,5 % jusqu'à un maximum de 3,5 % sur les métaux précieux et une redevance de 2 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits des propriétés sous option. De plus, toutes les nouvelles propriétés acquises par la Société dans la région concernée durant les sept années de l'entente d'option avec Redevances Osisko pourraient également être assujetties à une entente de redevance en faveur de Redevances Osisko selon des termes similaires et sous certaines conditions. Le 16 février 2017, Osisko et Redevances Osisko ont modifié et reconduit l'entente d'option avec Redevances Osisko initiale, de telle sorte que le projet Kan a été scindé pour faire l'objet d'une entente d'option distincte (l'« entente d'option Kan »). Selon les termes de l'entente d'option Kan, Osisko devra engager 6 000 000 \$ sur la période de sept ans de l'entente d'option Kan; la Société aura acquis une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 3 600 000 \$ sur une période de quatre ans. L'engagement total sur les autres propriétés sous option a été réduit du même montant et des conditions s'appliquant à l'entente d'option Kan. En vertu de l'entente remodifiée signée avec Redevances Osisko le 15 décembre 2017, Osisko a reporté l'engagement de dépenser 4 062 500 \$ en exploration sur toutes les propriétés jusqu'au 31 décembre 2018.

i) Projet Kan

Le projet Kan est situé dans la Fosse du Labrador, à environ 80 kilomètres au sud-ouest de Kuujuaq, Québec. Il couvre environ 40 kilomètres de stratigraphie favorable composée de formations de fer silico-carbonatées, d'épaisses unités de shales noirs métallifères, de gabbros et de turbidites. Le projet Kan est constitué de 2 276 claims (105 605 hectares) et est situé à 80 kilomètres au sud-ouest de Kuujuaq dans le nord du Québec. Deux-cent-neuf (209) claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de Les Ressources Tectonic Inc.; 0,5 % de la redevance NSR peut être racheté en tout temps pour la somme de 750 000 \$ par Redevances Osisko, tandis qu'un autre 0,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour la somme de 750 000 \$ par Altius Resources Inc. Redevances Osisko détient une redevance sur tous les 2 276 claims touchant la production de métaux précieux pour un minimum de 1,5 % NSR et un maximum de 3,5 % NSR, ainsi qu'une redevance de 2,0 % NSR sur tous les autres métaux. Toutefois, s'il existe une redevance applicable sur toute portion des claims, les pourcentages de redevances applicables seront ajustés de façon à ce que le pourcentage de redevance maximal sur cette portion ne dépasse pas une redevance de 3,5 % NSR en tout temps.

En janvier 2017, Osisko a jalonné 1 624 claims supplémentaires, portant le nombre total de claims à 2 276, couvrant une superficie de 105 605 hectares pour le projet Kan.

Le 27 mars 2017, Osisko a annoncé la signature d'une entente d'option avec Barrick Gold Corp. (« Barrick »), dans le but d'officialiser les termes d'une entente d'option et d'exploration sur le projet Kan. En vertu de l'entente d'option et

d'exploration avec Barrick portant sur le projet Kan, Barrick devra engager une somme de 15 000 000 \$ en travaux d'exploration sur une période de quatre ans, ce qui lui permettra d'acquérir un intérêt de 70 % sur le projet Kan. L'entente est assujettie à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 6 000 000 \$ pour les deux premières années.

Suivant la réalisation des termes de l'entente d'option et d'exploration avec Barrick, la propriété sera transférée à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 30 % par Osisko et à 70 % par Barrick. Osisko et Barrick concluront par la suite une entente de coparticipation à l'égard de la propriété. De plus, Barrick pourra acquérir un intérêt additionnel de 5 % dans la coentreprise (pour un intérêt total de 75 %) en engageant une somme supplémentaire de 5 000 000 \$ pour des dépenses spécifiques de projet (évaluation économique préliminaire ou étude de préfaisabilité).

Activités d'exploration

Barrick a dépensé environ 2 643 000 \$ dans le cadre de l'entente d'option et d'exploration sur le projet Kan durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a réalisé un levé magnétique à haute définition de 3 432 kilomètres sur le projet et a complété un programme d'exploration impliquant des travaux de prospection, de la cartographie détaillée, un levé magnétique à haute définition, un levé géochimique des sols et du forage. En tout, 1 224 mètres de forage ont été complétés sur le projet Kan durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Aucun résultat significatif n'a été obtenu dans le cadre du programme de forage 2017, hormis le sondage OSK-KAN-17-002, qui a recoupé un intervalle titrant 1,15 g/t Au sur 6 mètres, incluant 4,39 g/t Au sur 1 mètre.

ii) Projet Éléonore Régional

Le projet Éléonore Régional est constitué de 475 claims (24 816 hectares) et est situé à 15 kilomètres à l'ouest de la mine d'or Éléonore, dans le secteur du réservoir Opinaca sur le territoire de la Baie James.

Activités d'exploration

La Société a réalisé un court programme d'exploration impliquant principalement des travaux de prospection, de la cartographie et des levés de tills durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017 sur le projet Éléonore Régional.

iii) Projet Éléonore-JV

Le projet Éléonore-JV est constitué de 1 827 claims (plus de 97 600 hectares), dont environ 50 % est détenu par Exploration Midland, et est situé à 25 kilomètres au sud-est et 20 kilomètres au nord-ouest de la mine d'or Éléonore dans le secteur du réservoir Opinaca sur le territoire de la Baie James. La propriété est assujettie à une redevance de 0,5 % NSR en faveur de Redevances Osisko et à une redevance de 0,5 % NSR en faveur de Exploration Midland.

Activités d'exploration

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a complété un programme d'exploration impliquant un levé de tills et des travaux de prospection sur la propriété. Dans la partie sud du projet, dans un secteur moins connu, un champ de blocs subanguleux de diorite riche en cuivre ont été découverts. En effet, quatre blocs de diorite échantillonnés en 2016 et 2017 ont livré des teneurs de 8,28 % Cu, 6,85 % Cu, 4,54 % Cu et 3,45 % Cu en échantillons choisis. Les blocs ont été découverts dans un secteur de 100 mètres de diamètre, suggérant une source proximale. Des affleurements de diorite contenant de la pyrrhotite ont été observés près des blocs, mais la source de la minéralisation en cuivre n'a pas encore été localisée. Des levés de géophysique au sol et d'autres travaux de terrain sont prévus pour vérifier ces blocs anormaux en 2018.

iv) Autres – Baie James

a) Projet Trieste

Le projet Trieste est constitué de 316 claims (plus de 16 307 hectares) et est situé à 60 kilomètres au nord-nord-ouest de la mine de diamant Renard, dans la région de la Baie James.

Activités d'exploration

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a réalisé un levé géophysique de PP au sol sur le projet. Une petite campagne de forage totalisant 636 mètres a été complétée au cours de 2017 sur le projet. Aucun résultat significatif n'a été obtenu.

b) Projet Escale

Le projet Escale est constitué de 129 claims (6 497 hectares) et est situé à 75 kilomètres au sud-est du barrage LG-4 dans la région de la Baie James. Le projet est assujéti à une redevance de 0,5 % NSR à Ressources Sirios, laquelle peut être rachetée pour la somme de 500 000 \$. Onze claims sont assujéti à une redevance de 1 % NSR à Newmont, sans option de rachat.

Activités d'exploration

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a complété 2 748 mètres de forage sur le projet. Aucun résultat significatif n'a été obtenu.

c) Projet Eastmain Est

Le projet Eastmain Est est constitué de 66 claims (2 363 hectares) et est situé à 100 kilomètres à l'est du gisement Renard, dans la région de la Baie James.

Activités d'exploration

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a complété 32 kilomètres de levés de PP sur le projet.

4. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS SUR LES ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

4.1 Dépenses sur les actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses engagées par la Société sur les actifs d'exploration et d'évaluation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 se présentent comme suit (en milliers de dollars canadiens) :

	31 décembre 2016	Acquisitions au cours de l'exercice	Ajouts au cours de l'exercice	Radiations au cours de l'exercice	Cessions au cours de l'exercice	31 décembre 2017
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Urban Barry	3 849	-	5 698	-	-	9 547
Lac Windfall	56 199	-	94 573	-	-	150 772
Ogima - Faille Catharine	1 548	-	10	(1 458)	(100)	-
Garrcon - Garrison	14 098	-	11 846	-	-	25 944
Gold Pike - Garrison	47	-	101	-	-	148
Buffonta - Garrison	86	-	14	-	-	100
DeSantis	1 324	-	20	(944)	(400)	-
Black Dog (anciennement « Souart »)	1 527	-	807	-	-	2 334
Swayze	466	-	393	(260)	(599)	-
Marban - Bloc Marban	23 477	-	583	-	-	24 060
Malartic - Bloc Marban	37 809	-	77	-	-	37 886
Siscoe Est - Bloc Marban	2 518	-	4	-	-	2 522
Héva - Bloc Marban	815	-	9	-	-	824
Kan - Baie James	284	-	139	-	-	423
Éléonore - Baie James	274	-	258	-	-	532
Éléonore JV - Baie James	104	-	110	-	-	214
Autres - Baie James	160	-	1 928	-	-	2 088
Quévillon Osborne	-	-	4 526	-	-	4 526
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	144 585	-	121 096	(2 662)	(1 099)	261 920

Les ajouts importants survenus durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017 sont décrits par catégorie dans le tableau suivant (en milliers de dollars canadiens) :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017	Urban Barry	Lac Windfall	Ogima – Faïlle Catharine	Garrcon – Garrison	Gold Pike – Garrison	Buffonta – Garrison	DeSantis	Black Dog (anciennement « Souart »)	Swayze
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Coûts liés aux propriétés	73	131	1	4	50	1	8	2	-
Coûts liés au campement	-	15 535	-	212	-	-	-	61	-
Frais de bureau	14	94	-	11	-	-	-	-	-
Gestion de projets	267	3 051	-	655	-	13	-	6	26
Forage	4 696	64 076	-	8 809	-	-	-	249	-
Levé géochimique	64	6	-	4	-	-	-	-	-
Permis	-	821	-	20	-	-	-	1	-
Levé géophysique	200	395	-	-	-	-	-	469	334
Géologie	437	752	-	1 861	8	-	12	19	23
Ingénierie	-	352	-	-	-	-	-	-	-
Étude de faisabilité	-	2 230	-	-	-	-	-	-	-
Réhabilitation de la rampe	17	10 168	-	-	-	-	-	-	-
Relations communautaires	70	941	9	168	-	-	-	-	10
Environnement	2	3 756	-	95	43	-	-	-	-
Santé et sécurité	34	1 692	-	7	-	-	-	-	-
Crédits de droits miniers cumulés au Québec à l'égard des dépenses d'exploration	(176)	(9 427)	-	-	-	-	-	-	-
Total des ajouts	5 698	94 573	10	11 846	101	14	20	807	393

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017	Marban – Marban	Malartic – Marban	Siscoe Est – Marban	Héva – Marban	Kan – Baie James	Éléonore – Baie James	Éléonore JV – Baie James	Autres – Baie James	Quévillon Osborne	Total
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Coûts liés aux propriétés	1	2	1	2	(91)	29	-	360	2 035	2 609
Coûts liés au campement	6	-	-	-	3	-	-	-	4	15 821
Frais de bureau	83	-	-	-	8	1	3	-	10	224
Gestion de projets	20	9	3	7	212	27	30	82	205	4 613
Forage	465	46	-	-	7	15	1	1 041	702	80 107
Levé géochimique	-	-	-	-	-	-	15	12	138	239
Permis	-	-	-	-	-	-	-	-	8	850
Levé géophysique	-	-	-	-	-	-	-	361	1 142	2 901
Géologie	120	20	-	-	-	182	58	64	277	3 833
Ingénierie	74	-	-	-	-	-	-	-	-	426
Étude de faisabilité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 230
Réhabilitation de la rampe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 185
Relations communautaires	-	-	-	-	-	4	3	8	1	1 214
Environnement	104	-	-	-	-	-	-	-	1	4 001
Santé et sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1 736
Crédits de droits miniers cumulés au Québec à l'égard des dépenses d'exploration	(290)	-	-	-	-	-	-	-	-	(9 893)
Total des ajouts	583	77	4	9	139	258	110	1 928	4 526	121 096

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la majorité des dépenses ont été engagées sur la propriété du Lac Windfall, où un programme de forage planifié de 800 000 mètres était en cours. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a complété environ 551 786 mètres de forage sur les propriétés Lac Windfall, Quévillon Osborne, Black Dog et Urban Barry. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, une mise à jour du plan de réhabilitation a été préparée pour le projet Windfall et, par conséquent, un changement d'estimation de 2 042 000 \$ a été comptabilisé pour la propriété du Lac Windfall. Le changement d'estimation est inclus comme un ajout dans la catégorie *Environnement* indiquée ci-dessus. Par ailleurs, la Société a réalisé des progrès sur la rampe d'exploration. En tout, 1 021 mètres de la rampe existante ont été remis en état. De plus, 136 mètres de nouveaux développements vers les zones 27 et Caribou ont aussi été creusés, ainsi que 93 mètres d'infrastructures souterraines.

La Société a aussi complété une campagne de forage de 60 000 mètres sur la propriété Garrcon-Garrison et prévoit poursuivre les travaux de forage sur les gîtes Garrcon, Zone 903 et Jonpol avec 9 000 mètres de forage supplémentaires. La Société a également réalisé une petite campagne de forage sur la propriété Marban.

4.2 Paiements d'option et coûts d'acquisition pour des claims inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation

Le tableau suivant résume les paiements d'option et les coûts d'acquisition devant être engagés au 31 décembre 2017, relativement aux actifs d'exploration et d'évaluation de la Société (en milliers de dollars canadiens) :

	Total	2018	2019	2020	2021	2022
Propriétés Baie James	1 018 \$	1 018 \$	- \$	- \$	- \$	- \$

5. PERSPECTIVES

L'aperçu des activités ci-dessous et leur description établissent le portrait des activités actuelles de la Société.

La Société dépense présentement environ 12 500 000 \$ par mois en exploration sur toutes ses propriétés au Québec et en Ontario, 484 000 \$ par mois en frais administratifs et généraux et 525 000 \$ par mois en salaires et avantages, en excluant les éléments hors trésorerie. La Société a amassé un montant total d'environ 181 500 000 \$ depuis le 1^{er} janvier 2017. Le produit de ces financements sera utilisé pour engager des « frais d'exploration au Canada » sur les propriétés de la Société au Québec et en Ontario et à des fins générales de fonds de roulement. Une campagne de forage de 800 000 mètres se poursuit avec environ 20 foreuses sur la propriété du Lac Windfall et le secteur d'Urban-Barry, tandis deux petites campagnes de forage sur les propriétés Garrison et Quévillon Osborne. La Société pourrait débiter les travaux en vue de l'étude de faisabilité sur la propriété du Lac Windfall en 2018 et a commencé le fonçage de la rampe d'exploration existante afin d'entreprendre des travaux de forage souterrain dans la deuxième moitié de l'année 2018. Le programme a pour but d'accroître le niveau de confiance de toutes les ressources existantes et d'accroître tous les inventaires de ressources existants. La Société s'affaire à mettre à jour l'estimation initiale des ressources au premier semestre de 2018 sur les propriétés d'Urban Barry et du Lac Windfall.

6. PLACEMENTS

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille de placements dans des sociétés cotées en bourse ou à capital fermé. La Société investit dans différentes sociétés au sein de l'industrie minière à des fins de placement et dans le cadre de décisions stratégiques. En plus de ses objectifs de placement, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif dans les entreprises de son portefeuille, notamment en fournissant du personnel de gestion, un soutien technique et/ou administratif, et en nommant des individus au conseil d'administration de l'entreprise en question. Ces placements, qui comprennent des participations dans Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville ») et Beaufield, sont présentés comme des « placements dans des entreprises associées » dans les états financiers de la Société. Le 8 août 2016, la Société a acquis 50 000 000 d'actions ordinaires de Barkerville et a immédiatement classé ce placement dans les placements dans des entreprises associées. En plus des rôles actifs mentionnés ci-dessus, le coprésident du conseil de la Société, Sean Roosen, agit à titre de coprésident du conseil de Barkerville et M. John Burzynski s'est récemment joint au conseil d'administration de Barkerville. Le 21 février 2017, la Société a fait l'acquisition de 31 700 000 actions ordinaires de Beaufield et a immédiatement classé ce placement dans les placements dans des entreprises associées. En plus des rôles actifs mentionnés ci-dessus, le vice-président à la direction, Exploration et Développement des ressources et administrateur de la Société, Robert Wares, siège au conseil d'administration de Beaufield.

6.1 Titres négociables

Le tableau suivant résume l'information concernant les titres négociables de la Société aux 31 décembre 2017 et 2016 (en milliers de dollars canadiens) :

<i>Au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde au début de l'exercice	15 020 \$	8 707 \$
Ajouts	32 610	16 590
Acquisitions	-	178
Transferts aux placements dans des entreprises associées	-	(1 248)
Cessions	(26 203)	(14 089)
Gain réalisé	2 686	3 428
(Perte latente)/gain latent	(2 037)	1 454
Solde à la fin de l'exercice	22 076 \$	15 020 \$

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, l'estimation de la juste valeur des actions ordinaires et des bons de souscription s'est soldée par une perte latente de 2 037 000 \$ (un gain de 1 454 000 \$ en 2016). La Société a vendu des actions ordinaires durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ce qui a généré un gain réalisé de 2 686 000 \$ (un gain de 3 428 000 \$ en 2016).

6.2 Placements dans des entreprises associées

Les placements de la Société se rapportant à ses participations dans Beaufield et Barkerville sont détaillés ci-dessous (en milliers de dollars canadiens) :

<i>Au</i>	31 décembre 2017		
	Beaufield	Barkerville	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	37 290 \$	37 290 \$
Placements dans des entreprises associées en trésorerie	4 951	13 589	18 540
Quote-part (de la perte)/du résultat pour l'exercice	(211)	819	608
Solde à la fin de l'exercice	4 740 \$	51 698 \$	56 438 \$

6.3 Placements à long terme

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société détenait un placement à long terme de 180 000 \$ dans une entité à capital fermé.

7. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le tableau suivant résume l'état des résultats d'exploitation consolidés de la Société aux 31 décembre 2017 et 2016 (en milliers de dollars canadiens) :

	Pour les trois mois terminés		Pour l'exercice terminé	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Charges				
Rémunération	3 825	2 735	20 486	10 497
Frais administratifs et généraux	1 424	1 128	5 935	3 456
Exploration générale	15	76	67	248
Radiation d'actifs d'exploration et dévaluation	262	-	2 662	33
Produit lié à la prime sur les actions accréditives	(9 908)	(3 303)	(25 991)	(6 613)
Perte/(gain) latent (e) sur les titres négociables	4 129	5 256	2 037	(1 454)
Gain réalisé sur les titres négociables	(924)	(447)	(2 686)	(3 428)
Perte de valeur sur le placement à long terme	-	120	-	120
(Gain)/perte de change	(1)	(80)	(638)	101
Perte réalisée à la vente d'équipement	-	22	-	349
Gain sur la vente d'une entreprise associée	-	(583)	-	(583)
Autres produits	(38)	(104)	(330)	(390)
(Résultat)/perte d'exploitation	(1 216)	4 820	1 542	2 336
Produits financiers	(532)	(472)	(1 507)	(667)
Charges financières	24	26	166	138
Produits financiers nets	(508)	(446)	(1 341)	(529)
Quote-part (du résultat)/de la perte d'entreprises associées	342	1 183	(608)	1 832
(Résultat)/perte avant impôt	(1 382)	5 557	(407)	3 639
Charge d'impôt différé	5 864	1 587	18 443	1 587
(Résultat)/perte	4 482	7 144	18 036	5 226
Autres éléments (du résultat global)/de la perte globale				
Éléments qui pourront éventuellement être reclassés au résultat net : conversion de devises	-	(1)	-	41
(Résultat global)/perte globale	-	(1)	-	41
Total de la perte globale/(du résultat global)	4 482	7 143	18 036	5 267

7.1 Comparaison entre la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 et la période de trois mois terminée le 31 décembre 2016

La perte a diminué de 2 661 000 \$, passant d'une perte de 7 143 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2016 à une perte de 4 482 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, en raison d'une augmentation du produit liée à la prime sur les actions accréditives de 6 605 000 \$, d'une diminution de la perte latente sur les titres négociables de 1 127 000 \$ et d'une augmentation du gain réalisé sur les titres négociables de 477 000 \$. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par une augmentation de charge d'impôt sur le résultat différé de 5 864 000 \$.

Les charges de rémunération ont augmenté de 1 090 000 \$ dans la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 pour s'établir à 3 825 000 \$, comparativement à 2 735 000 \$ à la même période en 2016. Cette hausse s'explique par une augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions de 1 115 000 \$, compensée par une diminution de la rémunération de 25 000 \$. La rémunération fondée sur des actions a augmenté en raison des options qui ont été émises à des membres de la direction et des employés, ainsi que la juste valeur plus élevée par option émise.

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de 296 000 \$ pour s'établir à 1 424 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, comparativement à 1 128 000 \$ à la même période en 2016. Cette augmentation s'explique

principalement par une hausse des frais de bureau de 496 000 \$, compensée par une diminution des frais de déplacement, des services administratifs et des honoraires professionnels de 62 000 \$, 84 000 \$ et 137 000 \$, respectivement.

Le produit lié à la prime sur les actions accréditatives s'est établi à 9 908 000 \$ au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, comparativement à 3 303 000 \$ durant la même période en 2016. Ce produit est issu du nombre accru de financements accreditifs qui ont eu lieu. Au moment de l'émission de ces actions accréditatives, un passif lié à la prime sur les actions accréditatives a été comptabilisé. Lorsque la Société engage des dépenses admissibles, la Société comptabilise un produit lié à la prime sur les actions accréditatives et réduit le passif lié à la prime sur les actions accréditatives.

Durant la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, la Société a maintenu le portefeuille de valeurs mobilières qui avait été stratégiquement investi dans des titres négociables d'autres sociétés d'exploration et de développement. En conséquence, la Société a comptabilisé, pour la période, un gain réalisé et une perte latente de 924 000 \$ et 4 129 000 \$, respectivement. Le gain réalisé provient de la vente de plusieurs placements, tandis que la perte latente est le résultat de l'évaluation à la valeur du marché des placements de la Société à la fin de la période. La juste valeur marchande des titres négociables de la Société s'établissait à 22 580 000 \$ au 31 décembre 2017, comparativement à 15 020 000 \$ au 31 décembre 2016.

Les produits financiers nets durant la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 ont augmenté de 62 000 \$ pour s'établir à 508 000 \$, comparativement à 446 000 \$ à la même période en 2016, en raison principalement d'une augmentation du solde de liquidités de la Société découlant d'une combinaison d'éléments : (i) des émissions, par voie de placements privés, de titres de la Société pour un produit de 173 290 000 \$ (déduction faite des coûts de transaction); et (ii) de l'exercice d'options d'achat d'actions et de bons de souscription, qui a généré 15 745 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation et l'acquisition de placements en titres de capitaux propres dans Beaufield et Barkerville. La Société disposait de 111 504 000 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie au 31 décembre 2017.

La quote-part de la perte d'entreprises associées comptabilisée au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 était de 342 000 \$ comparativement à 1 183 000 \$ à la même période en 2016. La direction a déterminé qu'à des fins comptables, la Société exerçait une influence notable sur les processus décisionnels de Beaufield et Barkerville durant la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017 et par conséquent, devait comptabiliser sa part de la perte nette et du résultat net de ces entités.

7.2 Comparaison entre l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et l'exercice terminé le 31 décembre 2016

La perte a augmenté de 12 769 000 \$, passant de 5 267 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 à 18 036 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, en raison d'une augmentation de la charge d'impôt différé de 16 856 000 \$ découlant des impôts miniers provinciaux en lien avec les dépenses accréditatives sur les actifs d'exploration et d'évaluation, d'une diminution du gain latent sur les titres négociables de 3 491 000 \$ ainsi que des charges plus élevées découlant des acquisitions et de la croissance de l'entreprise. Ces éléments ont été en partie compensés par une augmentation des produits liés à la prime sur les actions accréditatives.

Les charges de rémunération ont augmenté durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de 9 989 000 \$ pour s'établir à 20 486 000 \$, comparativement à 10 497 000 \$ passés en charge en 2016. Cette hausse s'explique par une augmentation de la charge de rémunération ainsi que de la rémunération fondée sur des actions et des charges de rémunération, de 1 137 000 \$ et 8 852 000 \$, respectivement. La charge de rémunération a augmenté en raison du personnel accru dans les bureaux de la Société. La rémunération fondée sur des actions a augmenté en raison des options d'achat d'actions émises à des membres de la direction, des employés et des administrateurs, ainsi que la juste valeur plus élevée par option émise.

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de 2 479 000 \$ pour s'établir à 5 935 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comparativement à 3 456 000 \$ en 2016. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des frais de bureau de 1 947 000 \$ en lien avec les frais de bureau requis pour le personnel plus nombreux, les frais de marketing et la croissance de la Société. Les autres augmentations des frais administratifs et généraux comprennent : (i) une augmentation des honoraires professionnels de 642 000 \$ en lien avec une augmentation des dépenses découlant des placements privés, les vérifications diligentes sur les acquisitions potentielles de propriétés, et le nombre plus élevé de documents publics déposés, et (ii) une augmentation des frais de déplacement de 156 000 \$ attribuable à une augmentation

des activités de marketing et des tournées ainsi qu'une augmentation globale des activités d'exploration, des visites d'analystes sur la propriété du Lac Windfall et des vérifications diligentes effectuées sur d'autres acquisitions potentielles.

Le produit lié à la prime sur les actions accréditives s'est établi à 25 991 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comparativement à 6 613 000 \$ durant la même période en 2016. Ce produit est issu des financements accréditifs qui ont eu lieu au cours de la dernière année et demie. Au moment de l'émission de ces actions accréditives, un passif lié à la prime sur les actions accréditives a été comptabilisé. Lorsque la Société engage des dépenses admissibles, la Société comptabilise un produit lié à la prime sur les actions accréditives et réduit le passif lié à la prime sur les actions accréditives.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a maintenu le portefeuille de valeurs mobilières qui avait été stratégiquement investi dans des titres négociables d'autres sociétés d'exploration et de développement. En conséquence, la Société a comptabilisé un gain réalisé et une perte latente en lien avec ces placements pour la période, de 2 686 000 \$ et 2 037 000 \$ respectivement. Le gain réalisé provient de la vente de plusieurs placements, tandis que la perte latente est le résultat de l'évaluation à la valeur du marché des placements de la Société à la fin de l'exercice. La juste valeur marchande des titres négociables de la Société s'établissait à 22 076 000 \$ au 31 décembre 2017, comparativement à 15 020 000 \$ au 31 décembre 2016.

Les produits financiers nets au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont augmenté de 812 000 \$ pour s'établir à 1 341 000 \$ comparativement à 529 000 \$ en 2016, en raison principalement d'une augmentation du solde de liquidités de la Société découlant de la combinaison de : (i) émissions, par voie de placements privés, de valeurs mobilières de la Société pour un produit de 173 290 000 \$ (déduction faite des coûts de transaction), et (ii) l'exercice d'options d'achat d'actions et de bons de souscription, qui a généré 15 745 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation et l'acquisition de placements en titres de capitaux propres dans Beaufield et Barkerville. La Société disposait de 111 504 000 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie au 31 décembre 2017.

La quote-part du résultat d'entreprises associées comptabilisée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 était de 608 000 \$ comparativement à une perte de 1 832 000 \$ en 2016. Le résultat généré par les entreprises associées provient d'activités autres que minières. La direction a déterminé qu'à des fins comptables seulement, la Société exerçait une influence notable sur les processus décisionnels de Beaufield et Barkerville durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et par conséquent, devait comptabiliser sa part de la perte nette et du résultat net de ces entités.

7.3 Flux de trésorerie

La Société est dépendante de sa capacité à recueillir des fonds afin de financer les programmes d'exploration à venir. Voir les sections « *Liquidités et sources de financement en capital* » et « *Risques et incertitudes* ».

Activités d'exploitation

La trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 totalise 17 331 000 \$ comparativement à 11 706 000 \$ utilisée en 2016. L'augmentation des débours est principalement attribuable à la perte nette de 18 036 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, avec des ajustements pour le produit lié à la prime sur les actions accréditives de 25 991 000 \$, un gain sur les titres négociables de 649 000 \$, et la quote-part du résultat d'entreprises associées de 608 000 \$, en partie compensés par un ajustement de la rémunération fondée sur des actions de 14 141 000 \$, la radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation pour un montant de 2 662 000 \$, et une charge d'impôt différé de 18 443 000 \$.

Activités de financement

La trésorerie générée par les activités de financement était de 189 036 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comparativement à 91 493 000 \$ en 2016. Un montant total de 173 291 000 \$ a été amassé dans le cadre de placements privés (déduction faite des coûts de transaction), et l'exercice d'options d'achat d'actions et de bons de souscription a généré des entrées de trésorerie de 1 793 000 \$ et 13 952 000 \$, respectivement.

Activités d'investissement

La trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 totalise 141 472 000 \$ comparativement à 54 502 000 \$ en 2016. L'écart s'explique principalement par des ajouts aux dépenses d'exploration et d'évaluation de 112 838 000 \$, l'acquisition de titres négociables pour une valeur de 31 511 000 \$, l'acquisition d'immobilisations corporelles pour une valeur de 6 288 000 \$, l'acquisition d'un placement en titres de capitaux propres dans Beaufield pour une valeur de 4 951 000 \$, et l'acquisition d'un placement en titres de capitaux propres de Barkerville pour un montant de 13 589 000 \$, compensés en partie par le produit de la cession de titres négociables d'une valeur de 26 203 000 \$.

De l'avis de la direction, la Société dispose des ressources financières nécessaires pour réaliser les programmes d'exploration actuellement planifiés et s'acquitter des dépenses d'exploitation courantes. Au 31 décembre 2017, la Société disposait de 111 504 000 \$ en liquidités, comparativement à 81 271 000 \$ au 31 décembre 2016. La Société continuera d'être dépendante de sa capacité à recueillir des fonds ou d'autres capitaux selon les besoins et ce, jusqu'au moment où elle atteindra l'étape de la production et commencera à générer des liquidités de ses exploitations. Voir les sections « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

8. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars canadiens)

Pour la période terminée le	30 décembre 2017	30 septembre 2017	30 juin 2017	31 mars 2017
Résultats financiers :				
Produit d'intérêts	(532) \$	(359) \$	(347) \$	(269) \$
(Résultat)/perte	4 482 \$	12 575 \$	401 \$	578 \$
(Résultat)/perte par action :				
De base	0,02 \$	0,07 \$	- \$	- \$
Diluée	- \$	- \$	- \$	- \$
Situation financière :				
Fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS)**	134 224 \$	84 782 \$	129 108 \$	154 078 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	261 920 \$	228 560 \$	188 016 \$	163 807 \$
Actif total	481 389 \$	398 771 \$	378 599 \$	369 016 \$
Capital-actions	456 231 \$	384 771 \$	375 754 \$	365 258 \$
Déficit	(73 771) \$	(69 289) \$	(56 714) \$	(56 313) \$
Nombre d'actions émises et en circulation	207 845 240	190 032 897	187 667 158	184 476 725

* (Le résultat)/la perte de base et diluée par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation.

** Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux IFRS qui n'a pas de sens normalisé prescrit en vertu des IFRS. Pour de plus amples détails et une réconciliation détaillée, veuillez consulter la section 19.

(en milliers de dollars canadiens)

<i>Pour la période terminée le</i>	31 décembre 2016	30 septembre 2016	30 juin 2016	31 mars 2016
Résultats financiers :				
Produit d'intérêts	(219) \$	(147) \$	(151) \$	(148) \$
Perte/(résultat) des activités poursuivies	7 144 \$	1 741 \$	(2 366) \$	(1 293) \$
Perte/(résultat) par action* :				
De base	0,05 \$	0,01 \$	(0,02) \$	(0,02) \$
Diluée	- \$	- \$	(0,01) \$	0,02 \$
Situation financière :				
Fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS)**	94 138 \$	95 991 \$	68 454 \$	70 904 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	144 585 \$	133 387 \$	124 400 \$	117 624 \$
Actif total	285 293 \$	274 297 \$	199 296 \$	197 089 \$
Capital-actions	303 100 \$	288 712 \$	216 539 \$	215 474 \$
Déficit	(55 735) \$	(48 593) \$	(46 852) \$	(49 216) \$
Nombre d'actions émises et en circulation	161 990 656	156 255 006	125 412 230	124 676 849

* (Le résultat)/la perte de base et diluée par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation.

** Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux IFRS qui n'a pas de sens normalisé prescrit en vertu des IFRS. Pour de plus amples détails et une réconciliation détaillée, veuillez consulter la section 19.

9. LIQUIDITÉ ET SOURCES DE FINANCEMENT EN CAPITAL

Au 31 décembre 2017, la Société disposait d'une encaisse de 111 504 000 \$ (81 271 000 \$ au 31 décembre 2016) et d'un fonds de roulement de 134 224 000 \$ (94 138 000 \$ au 31 décembre 2016). L'encaisse et le fonds de roulement ont augmenté depuis le 31 décembre 2016, en raison principalement des 173 291 000 \$ amassés dans le cadre de financements (déduction faite des coûts de transaction) tout au long de l'année, contrebalancés par les dépenses engagées sur la propriété du Lac Windfall et les dépenses engagées en lien avec des activités d'exploration au Canada. La plupart des passifs financiers de la Société ont une échéance contractuelle de moins de 30 jours et sont assujettis aux modalités commerciales usuelles.

La Société n'a jamais généré des revenus de ses activités d'exploitation. Aucune des propriétés minérales de la Société n'est en production commerciale et, de ce fait, la Société ne génère pas de liquidités à partir des exploitations. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la Société étaient négatifs et la Société prévoit que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation continueront d'être négatifs dans les périodes à venir.

Dans le passé, la Société a financé ses activités en recueillant des capitaux par des émissions d'actions. Tant qu'elle ne sera pas en position de générer des flux de trésorerie positifs, afin de financer ses programmes d'exploration, la Société demeure dépendante des marchés boursiers pour recueillir des capitaux, en plus de l'ajustement des dépenses, la cession d'actifs et l'obtention de sources de financement autre que le financement par actions.

La Société est d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour faire face aux dépenses d'exploration et aux frais généraux et pour maintenir les programmes d'exploration actuellement planifiés au cours des 12 prochains mois. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera en mesure de maintenir un fonds de roulement adéquat dans le futur, en raison des fluctuations du marché, de l'économie et du prix des matières premières. Voir la section « *Risques et incertitudes* ».

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS

La Société avait les engagements suivants au 31 décembre 2017 :

	Total	2018	2019	2020	2021	2022
Propriétés Baie James	1 018 \$	1 018 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Location de bureaux	1 528 \$	411 \$	397 \$	240 \$	240 \$	240 \$
Roulottes de camp et location de bureaux	1 949 \$	1 175 \$	774 \$	- \$	- \$	- \$
Total	4 495 \$	2 604 \$	1 171 \$	240 \$	240 \$	240 \$

Le 5 octobre 2016, la Société a conclu une entente d'option avec Redevances Osisko en vertu de laquelle la Société peut acquérir une participation de 100 % dans 28 des propriétés d'exploration de Redevances Osisko en engageant des dépenses d'exploration totalisant 32 000 000 \$ sur une période de sept ans, incluant un montant de 5 000 000 \$ au cours de la première année de l'entente. Cet engagement a été prolongé d'un an. L'entente d'option a été modifiée le 16 février 2017 afin de scinder le projet Kan, de telle sorte que plutôt que 5 000 000 \$, 4 062 000 \$ devront être engagés avant le 31 décembre 2017. L'entente d'option a été modifiée à nouveau le 15 décembre 2017, afin de reporter l'échéance pour engager des dépenses de 4 062 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2018. En date du 31 décembre 2017, la Société devait encore dépenser un montant de 1 018 000 \$ pour honorer cet engagement.

Au 31 décembre 2017, la Société était tenue d'engager les fonds accréditifs suivants d'ici le 31 décembre 2018 :

Date de clôture du financement	Province	Fonds accréditifs résiduels
5 octobre 2017	Québec	31 042 \$
12 décembre 2017	Ontario	1 950
Total		32 992 \$

La Société est aussi engagée à verser une avance annuelle de 25 000 \$ sur les paiements de redevances du projet Gold Pike.

11. ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

12. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Les transactions et les soldes entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas discutés à cette section. Les transactions entre la Société et autres parties apparentées sont détaillées ci-dessous.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 1 487 000 \$ (2 594 000 \$ en 2016) ont été engagés auprès de Redevances Osisko, une société apparentée à la Société étant donné que Redevances Osisko possède ou contrôle, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. De plus, M. John Burzynski, président et chef de la direction de la Société, ainsi que M. Sean Roosen, président du conseil d'administration de la Société, occupent aussi des postes d'administrateurs et/ou de hauts dirigeants de Redevances Osisko. Les comptes payables à Redevances Osisko au 31 décembre 2017 s'élevaient à 276 000 \$ (449 000 \$ en 2016). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 879 000 \$ (360 000 \$ en 2016) ont été chargés à Redevances Osisko par la Société. Les sommes à recevoir de Redevances Osisko au 31 décembre 2017 s'élevaient à 195 000 \$ (345 000 \$ en 2016).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, des honoraires pour des services de conseils financiers de 84 000 \$ ont été engagés auprès de Marchés financiers Dundee (« Dundee »), une société apparentée à un administrateur (336 000 \$ en 2016). Le 1^{er} octobre 2015, la Société a signé une entente avec Dundee en vertu de laquelle Dundee fournira des

services de conseils financiers à la Société, au coût de 28 000 \$ par mois, plus 500 000 \$ versés à titre d'acompte non remboursable. L'entente a expiré le 1^{er} septembre 2017. Le 13 février 2017, Dundee a changé de main et l'entreprise a été renommée Eight Capital. Par conséquent, Eight Capital n'est plus considérée comme une partie apparentée à la Société au 13 février 2017.

Le tableau suivant résume la rémunération attribuable aux dirigeants clés pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 :

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Salaires des principaux dirigeants	2 289 \$	2 469 \$
Honoraires des administrateurs	381 \$	457 \$
Rémunération fondée sur des actions	8 072 \$	3 998 \$
	10 742 \$	6 924 \$

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 14 000 \$ (montant nul en 2016) ont été facturés à une entreprise associée de la Société, Barkerville, par la Société. Aucune somme n'était à recevoir de Barkerville au 31 décembre 2017 (aucune en 2016).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, aucune transaction n'a eu lieu entre la Société et son autre entreprise associée, Beaufield.

13 DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 7 mars 2018, les valeurs mobilières de la Société suivantes étaient en circulation : (i) 207 920 322 actions ordinaires de la Société; (ii) 20 346 786 options d'achat d'actions de la Société permettant d'acquérir des actions ordinaires à un prix d'exercice moyen pondéré de 2,57 \$ par option; et (iii) 25 469 220 bons de souscription d'actions ordinaires en circulation à un prix d'exercice moyen pondéré de 4,05 \$ par bon de souscription (un-pour-un). Sur une base pleinement diluée, la Société compterait 253 736 328 actions ordinaires émises et en circulation de la Société suivant l'exercice de toutes les options et de tous les bons de souscription de la Société en circulation.

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions en circulation et pouvant être exercées au 31 décembre 2017 :

Fourchette de prix d'exercice par action (\$)	Moyenne pondérée des périodes résiduelles d'exercice	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
		Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
0,48 à 1,12	3,1	4 518 793	1,05 \$	2 952 120	1,03 \$
1,13 à 1,71	2,7	4 051 823	1,19 \$	4 051 823	1,19 \$
1,72 à 3,21	3,7	1 679 335	2,82 \$	1 119 319	2,82 \$
3,22 à 3,49	4,1	3 890 000	3,41 \$	1 296 662	3,41 \$
3,50 à 4,79	4,0	2 557 833	4,71 \$	1 091 154	4,64 \$
2,37	3,4	16 697 784	2,37 \$	10 511 078	1,95 \$

Le tableau suivant présente les bons de souscription émis et en circulation au 31 décembre 2017 :

14.1 Bons de souscription – 2 pour 1

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 1 ^{er} janvier 2016	7 120 692	1,85 \$
Échus	(3 120 692)	1,65
En circulation au 31 décembre 2016	4 000 000	2,00 \$
Exercés	(4 000 000)	2,00
En circulation au 30 décembre 2017	-	2,00 \$

En lien avec l'acquisition d'Eagle Hill, chaque détenteur de bons de souscription d'Eagle Hill a consenti à ce que, suivant l'acquisition, chaque bon de souscription d'Eagle Hill puisse être exercé pour acquérir 0,5 action ordinaire post-consolidation de la Société pour chaque action ordinaire d'Eagle Hill que le détenteur aurait autrement été en droit d'acquérir. Le 25 août 2015, un total de 7 120 692 bons de souscription ont été émis en lien avec cette acquisition.

14.2 Bons de souscription cotés en bourse

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 1 ^{er} janvier 2016	130 636 320	0,15 \$
Exercés	(5 020)	0,15
En circulation au 31 décembre 2016	130 631 300	0,15 \$
Exercés	(5 469 880)	0,15
En circulation au 31 décembre 2017	125 161 420	0,15 \$

Au 25 août 2015, 130 636 320 bons de souscription d'action ordinaire de la Société (les « bons de souscription de la contrepartie EH ») ont été émis aux actionnaires d'Eagle Hill en lien avec l'acquisition d'Eagle Hill par la Société. Les bons de souscription de la contrepartie EH sont régis par les termes d'un acte relatif aux bons de souscription daté du 24 août 2015, intervenu entre Osisko et Equity Financial Trust Company, à titre d'agent des bons de souscription; l'acte relatif aux bons de souscription est disponible pour consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com). Les bons de souscription de la contrepartie EH sont inscrits et se négocient au TSX sous le symbole « OSK.WT ». Suivant la consolidation des actions d'Osisko intervenue le 25 août 2015, soit après la date d'effet de l'acquisition d'Eagle Hill, chaque bon de souscription de la contrepartie EH peut être exercé jusqu'au 25 août 2018 et, suivant l'exercice de 20 bons de souscription de la contrepartie EH à un prix de 0,15 \$ par bon de souscription pour un paiement total de 3,00 \$, le détenteur dudit bon de souscription aura le droit de recevoir une action ordinaire de la Société.

14.3 Bons de souscription – 1 pour 1

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 1 ^{er} janvier 2016	696 048	5,27 \$
Émission de bons de souscription suivant la conversion des reçus de souscription	10 521 700	1,44
Anciens bons de souscription de NioGold acquis	1 010 477	1,15
Exercés	(4 746 039)	1,41
Échus	(241 332)	6,30
En circulation au 31 décembre 2016	7 240 854	1,62 \$
Octroyés	15 327 000	5,00
Exercés	(3 355 955)	1,53
En circulation au 31 décembre 2017	19 211 899	4,33 \$

Le 3 février 2016, la Société a réalisé un financement par voie de placement privé visant des reçus de souscription, dans le cadre duquel la Société a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription de la Société. En parallèle avec la réalisation de l'arrangement NioGold le 11 mars 2016, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire et un bon de souscription d'action ordinaire de la Société. Chaque bon de souscription d'action ordinaire peut être exercé en contrepartie d'une action ordinaire de la Société jusqu'au 3 février 2019, au prix d'exercice de 1,44 \$.

Le 28 février 2017, la Société a clôturé le financement dans le cadre duquel la Société a émis et vendu 15 327 000 unités de la Société. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société. Chaque bon de souscription d'action ordinaire peut être exercé pour acquérir une action ordinaire de la Société jusqu'au 28 août 2018, au prix d'exercice de 5,00 \$.

15. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle porte des jugements, qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur l'application des conventions comptables et sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de dépenses au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et à des hypothèses pour l'avenir. Le choix des estimations et des hypothèses associées repose sur différentes hypothèses, y compris l'expérience antérieure ainsi que d'autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements portés relativement à la valeur comptable des actifs et des passifs n'ayant pas été évalués par d'autres sources. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les secteurs pour lesquels la direction doit porter d'importants jugements lors de l'application des conventions comptables de la Société pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans diverses juridictions. Un jugement important est nécessaire pour évaluer la provision pour impôts sur le résultat, du fait de la complexité de la législation, incluant les jugements portant sur l'utilisation des financements par actions accréditives. Il existe plusieurs transactions et méthodes de calculs pour lesquelles l'évaluation de l'impôt est incertaine dans le cours normal des affaires.

Détermination de l'influence notable à l'égard de placements en actions

Un jugement est requis pour évaluer si la participation de la Société dans des titres négociables correspond à la définition d'influence notable et, de ce fait, sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par opposition à la juste valeur par le biais du résultat. La direction fait cette détermination en se basant sur sa participation légale et sa représentation sur le conseil et en analysant la participation de la Société dans le processus d'établissement des politiques des entités. De l'avis de la direction, aucun des placements détenus au 31 décembre 2017 ne rencontrait les critères pour exercer une influence notable sur l'entité émettrice et, de ce fait, les placements ont été comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat. Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017, la direction a déterminé qu'elle était en mesure d'exercer une influence notable sur Kilo Goldmines Ltd, Barkerville et Ressources Beaufield inc. et a donc commencé à comptabiliser ces placements comme des placements dans des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence. En novembre 2016, le placement dans Kilo Goldmines Ltd a été réduit et le placement a donc cessé d'être comptabilisés comme un placement dans une entreprise associée.

Dépréciation de placements dans des entreprises associées

La Société applique la norme IAS 39 pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation pouvant mener à la comptabilisation d'une perte de valeur à l'égard de ses placements nets dans une entreprise associée. Cette détermination nécessite l'exercice d'un jugement important pour évaluer si une diminution de la juste valeur est significative ou prolongée, ce qui déclencherait une perte de valeur. Pour porter ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres choses, la durée et l'ampleur à laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à son coût, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entreprise visée, en tenant compte de facteurs comme le statut actuel et prévisionnel des projets d'exploration de l'entreprise visée et les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

ii) Estimations et hypothèses comptables importantes

Les secteurs pour lesquels la direction doit procéder à des estimations importantes et formuler des hypothèses pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

Dépréciation d'actifs non financiers

La Société évalue ses unités génératrices de trésorerie à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indicateurs de dépréciation. Advenant l'existence d'un indicateur de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses comme les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, les besoins en capitaux futurs, le potentiel d'exploration et le rendement opérationnel futur. La juste valeur est établie comme la valeur qui serait obtenue de la vente de l'actif lors d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes.

Juste valeur des paiements fondés sur des actions et des bons de souscription

La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions implique l'estimation des taux d'intérêt, de la durée de vie des options et des bons de souscription, du taux d'extinction prévu, de la volatilité du prix des actions et de l'utilisation du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Le modèle d'évaluation des options Black-Scholes exige des données d'hypothèse fortement subjectives qui peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les options d'achat d'actions octroyées sont exercées en conformité avec le régime d'options d'achat d'actions. L'estimation de la rémunération fondée sur des actions est subjective et peut avoir une incidence considérable sur le résultat net. La Société a utilisé un taux d'extinction pour établir la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions à comptabiliser, qui tient compte de l'expérience antérieure. L'expérience antérieure peut être non représentative des taux d'extinction réellement encourus.

Plusieurs autres variables sont utilisées lors de la détermination de la valeur des options d'achat d'options à partir du modèle d'évaluation Black-Scholes :

- **Dividende prévu** : La Société n'a pas versé de dividende dans le passé puisqu'elle est à l'étape de l'exploration et qu'elle n'a pas encore obtenu de bénéfices d'exploitation importants. De plus, la Société ne prévoit pas verser de dividende dans un avenir prévisible. Ainsi, un taux de dividende de 0 % a été utilisé pour l'estimation des options d'achat d'actions et des bons de souscription.
- **Volatilité** : La Société tient compte d'information historique sur la valeur boursière de sociétés comparables pour déterminer le degré de volatilité à la date d'octroi des options d'achat d'actions. En conséquence, selon le moment de l'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de l'année historique étudiée, le degré de volatilité peut être différent lorsque la valeur des différentes options d'achat d'actions est calculée.
- **Taux d'intérêt sans risque** : La Société utilise le taux d'intérêt disponible pour des titres d'État ayant une durée prévue équivalente à la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription. Le taux d'intérêt sans risque variera en fonction de la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de leur durée prévue.

16. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES IFRS ET PRISES DE POSITION COMPTABLE FUTURES

Certaines prises de position émises par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») ou par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (« IFRIC ») sont obligatoires pour les exercices financiers se terminant après le 31 décembre 2017. Plusieurs ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante pour la Société et ont donc été exclus du résumé ci-dessous.

a) Prises de position comptable futures

Norme internationale d'information financière 2, « Paiements fondés sur des actions » (« IFRS 2 »)

En juin 2016, l'IASB a émis des modifications à l'IFRS 2, apportant des éclaircissements sur la manière de comptabiliser certains types de transaction dont le paiement est fondé sur des actions, y compris la comptabilisation de l'incidence des

conditions d'exercice et de non-exercice pour l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions possédant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, et la comptabilisation d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui devient réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Les modifications à l'IFRS 2 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application de la norme IFRS 2 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Norme internationale d'information financière 15, « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (« IFRS 15 »)

En mai 2015, l'IASB a publié la norme IFRS 15. Le principe fondamental de la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que les sociétés comptabilisent les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et de services aux clients en un montant qui reflète la contrepartie (c'est-à-dire le paiement) à laquelle la société est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, fournira des directives pour les transactions non traitées antérieurement de manière exhaustive (par exemple, des produits de services et des modifications de contrat) et améliorera les directives pour les contrats comprenant plusieurs éléments. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société a évalué la nouvelle norme et anticipe que son adoption n'aura pas d'incidence importante sur ses résultats d'exploitation, sur sa situation financière ni sur les informations à présenter.

Norme internationale d'information financière 9, « Instruments financiers » (« IFRS 9 »)

En juillet 2015, l'IASB a émis l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 »). L'IFRS 9 prescrit une seule approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 en ce qui a trait à la classification et l'évaluation des passifs financiers ont été reprises telles quelles dans IFRS 9. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. Un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture est introduit et représente une réorganisation substantielle de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux traduire leurs activités de gestion du risque dans les états financiers.

Les améliorations les plus importantes visent les entités qui couvrent des risques non financiers et celles-ci devraient particulièrement intéresser les établissements non financiers. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société a évalué la nouvelle norme et anticipe que son adoption n'aura pas d'incidence importante sur ses résultats d'exploitation, sur sa situation financière ni sur les informations à présenter.

Norme internationale d'information financière 16, « Contrats de location » (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis l'IFRS 16. Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location à l'état de la situation financière selon un modèle unique, faisant disparaître la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son application anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15. La Société a commencé à évaluer l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés intermédiaires résumés. La Société s'affaire présentement à compiler une liste de tous les contrats de location en vigueur et d'évaluer toute incidence importante que la norme pourrait avoir sur ses activités courantes.

b) Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur

IAS 7, « Tableau des flux de trésorerie » (« IAS 7 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis des modifications à la norme IAS 7 en vertu desquelles les entités devront dorénavant fournir des renseignements plus détaillés à propos des changements de leurs passifs financiers, y compris les changements se rapportant aux flux de trésorerie et les changements hors caisse. Les modifications à la norme IAS 7 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'application de la norme IAS 7 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

IAS 12, « Impôts sur le résultat » (« IAS 12 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis des modifications à la norme IAS 12, qui clarifient les directives sur la comptabilisation des actifs d'impôts différés se rapportant aux pertes latentes découlant d'instruments de dette qui sont évalués à la juste valeur. Les modifications à la norme IAS 12 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La Société n'évalue aucun de ses instruments de dette à la juste valeur à l'heure actuelle. Par conséquent, l'application de la norme IAS 12 n'a pas eu d'incidence notable sur les états financiers de la Société.

17. GOUVERNANCE

La direction et le conseil reconnaissent la valeur d'une bonne gouvernance d'entreprise et de l'adoption de pratiques exemplaires. La Société met tout en œuvre pour continuer d'améliorer ses pratiques de gouvernance en fonction des étapes de son développement et de l'évolution des lignes directrices en matière de pratiques exemplaires et de réglementation.

Le conseil a adopté un mandat précisant ses responsabilités et définissant ses tâches. Le conseil comprend quatre comités (le comité d'audit, le comité de rémunération, le comité de gouvernance et des mises en candidature et le comité sur la santé, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale d'entreprise). Le comité d'audit possède une charte, laquelle précise le mandat du comité et ses procédures de convocation de réunions et donne accès à des ressources externes.

Le conseil a également adopté un code d'éthique, lequel régit le comportement éthique de tous les employés, dirigeants et administrateurs. Des politiques distinctes en matière de divulgation et de période d'interdiction d'opérations sont également en place. Pour plus de détails concernant les pratiques de gouvernance de la Société, veuillez consulter le site web de la Société, au www.miniereosisko.com.

Les administrateurs de la Société possèdent une expertise dans les domaines de l'exploration, de la métallurgie, de l'exploitation minière, de la comptabilité, des services juridiques, des services bancaires, du financement et des valeurs mobilières. Le conseil et ses comités se réunissent au moins quatre fois par an alors que les rencontres des comités ont lieu au besoin.

18. CONTRÔLES INTERNES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles de divulgation de l'information et procédures

Les contrôles et procédures de divulgation de l'information visent à fournir une assurance raisonnable à l'effet que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou autres documents qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par cette législation et que cette démarche comprend des contrôles et des procédures qui sont conçus afin d'assurer que l'information est colligée et divulguée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de décider en temps opportun si elle doit être divulguée.

Contrôles internes de divulgation de l'information financière

Les contrôles internes de divulgation de l'information financière sont conçus pour garantir de manière raisonnable l'exactitude de l'information financière et la préparation des états financiers conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la conception des contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société pour

assurer de manière raisonnable l'exactitude de l'information financière et la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

Les contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société comprennent des politiques et des procédures qui : se rapportent à la tenue de registres raisonnablement détaillés, reflétant avec précision les opérations et les cessions liées aux actifs et en donnant une image fidèle ; procurent une assurance raisonnable que les opérations sont dûment comptabilisées pour permettre la préparation d'états financiers selon les IFRS et que les recouvrements et dépenses sont effectués conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la Société ; procurent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées d'actifs susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers.

Au 31 décembre 2017, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles internes de divulgation de l'information financière au cours de la période. La direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a évalué l'efficacité et le fonctionnement des contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société. Au 31 décembre 2017, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont tous deux conclu que les contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société, conformément à leur définition dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, sont efficaces et atteignent l'objectif pour lequel ils ont été conçus. En raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes de divulgation de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et pourraient ne pas prévenir ou détecter des inexactitudes. En outre, toute projection d'une évaluation de leur efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration de la conformité aux politiques ou aux procédures.

19. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La Société a inclus une mesure non conforme aux IFRS pour le « fonds de roulement » dans le présent rapport de gestion afin d'ajouter de l'information à ses états financiers, lesquels sont présentés conformément aux IFRS. La Société est d'avis que cette mesure permet aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Cette donnée vise à fournir une information supplémentaire et ne doit pas être considérée seule ou se substituer aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

La Société a établi le fonds de roulement comme suit (en milliers de dollars canadiens) :

	31 décembre 2017	30 septembre 2017	30 juin 2017	31 mars 2017
<i>Réconciliation pour la période terminée</i>				
Actif courant	155 308	108 439	138 965	162 250
Moins passif courant	21 084	23 657	9 857	8 172
Fonds de roulement	134 224	84 782	129 108	154 078

	31 décembre 2016	30 septembre 2016	30 juin 2016	31 mars 2016
<i>Réconciliation pour la période terminée</i>				
Actif courant	101 290	100 963	72 081	75 955
Moins passif courant	7 152	4 972	3 627	5 051
Fonds de roulement	94 138	95 991	68 454	70 904

20. RISQUES ET INCERTITUDES

Les activités de la Société, étant l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minières au Canada, sont de nature spéculative et comportent un degré de risque élevé. Certains facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, ceux décrits ci-dessous, peuvent avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société ou sur ses futurs résultats d'exploitation et pourraient faire en sorte que les événements réels diffèrent substantiellement de ceux décrits dans les

énoncés prospectifs faits par la Société ou concernant cette dernière. Voir la section « *Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs* ». Le lecteur doit examiner attentivement ces risques ainsi que l'information publiée dans les états financiers de la Société, dans la notice annuelle de la Société datée du 7 mars 2018 et dans les autres documents publics déposés concernant la Société, lesquels sont disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Nature de l'exploration minérale et de l'exploitation minière

Le futur de la Société est dépendant de ses programmes d'exploration et de développement. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent des risques financiers importants sur une longue période de temps, que même une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation minutieuse ne peut éliminer. Peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives économiquement viables. Des dépenses importantes sur les propriétés d'exploration de la Société seront nécessaires pour construire les installations d'exploitation et de traitement sur le site. Il est possible que malgré une vérification diligente préliminaire, les résultats soient négatifs, menant à l'abandon des projets. Il est impossible de s'assurer que les études de pré faisabilité et de faisabilité sur les projets de la Société ou les programmes d'exploration en cours ou planifiés sur les propriétés où la Société a des droits d'exploration mèneront à une exploitation commerciale rentable. La Société ne peut garantir que ses activités d'exploration actuelles et futures mèneront à la découverte d'un gisement contenant des réserves minérales.

Les estimations de ressources minérales et toute autre détermination possible en matière de viabilité commerciale d'un gisement peuvent être influencées par les facteurs suivants : les caractéristiques du gisement, comme sa dimension et sa teneur ; les formations géologiques inhabituelles ou imprévues et la métallurgie ; la proximité d'infrastructures ; les coûts de financement ; les prix des métaux précieux, qui sont très volatils ; la réglementation gouvernementale, y compris celle référant aux prix, aux impôts, aux redevances, aux infrastructures, à l'utilisation du territoire, à l'importation et à l'exportation de concentrés de métaux, au contrôle des changes et à la protection de l'environnement. L'incidence de ces facteurs ne peut pas être prévue avec exactitude, mais n'importe quelle combinaison de ces facteurs pourrait faire en sorte que la Société n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi ou que ses activités et sa situation financière subissent une incidence défavorable. Les projets d'exploration et de développement se heurtent également à des risques opérationnels importants, y compris, mais sans s'y limiter, l'incapacité d'obtenir les droits d'accès aux propriétés, les accidents, les bris d'équipement, les conflits de travail (incluant les arrêts de travail et les grèves) et toute autre interruption non planifiée.

Exploration, développement et exploitation

La rentabilité à long terme des activités de la Société est en partie reliée aux coûts et au succès de ses programmes d'exploration, lesquels pourraient être influencés par de nombreux facteurs, y compris la capacité de la Société de prolonger la période d'exploration permise qui est octroyée par les contrats de concession sous-jacents. Des dépenses importantes sont nécessaires pour établir des réserves par forage, pour concevoir des procédés d'extraction des ressources et, dans le cas de nouvelles propriétés, pour mettre sur pied des installations d'extraction et de traitement et des infrastructures sur tout site choisi pour l'extraction. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement important, rien ne garantit qu'un gisement minéral sera commercialement viable ni qu'il sera possible d'obtenir les fonds nécessaires à son développement en temps opportun.

Liquidités et financement additionnel

La capacité de la Société de poursuivre ses activités est dépendante de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire. La seule source de liquidités de la Société est son solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les besoins en liquidités sont gérés en fonction des flux de trésorerie prévus pour s'assurer que le fonds de roulement sera adéquat pour faire face aux obligations de la Société.

La mise en valeur, l'exploration et le développement des propriétés de la Société, y compris les projets d'exploration et de développements en cours et, si besoin est, la construction d'installations de traitement et le début des activités minières nécessiteront d'importants financements additionnels. De ce fait, la Société devra trouver d'autres sources de financement par actions dans un futur proche. Malgré le fait que la Société ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, sa capacité de recueillir un financement en actions supplémentaire pourrait être influencée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, des conditions du marché défavorables, la fluctuation du prix des matières premières et un ralentissement économique. Rien ne garantit que la Société réussira à obtenir le financement

additionnel requis pour poursuivre ses activités ou pour maintenir ses participations dans les propriétés, ni que ce financement sera suffisant pour faire face aux objectifs de la Société, ni que ce financement sera obtenu à des conditions favorables à la Société. L'incapacité d'obtenir le financement adéquat au moment opportun peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration ou de développement de n'importe laquelle ou de l'ensemble des propriétés de la Société ou même la perte d'une participation dans une propriété, ce qui pourrait nuire de manière importante aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société.

Absence de bénéfices et historiques de pertes

Les affaires relatives aux propriétés de ressources en développement et en exploration comportent un degré élevé de risques et, de ce fait, rien ne garantit que les programmes d'explorations actuels mèneront à des exploitations rentables. La Société n'a pas établi l'existence de réserves de matériel minéralisé économiquement récupérable sur ses propriétés et aucun de ses projets n'a généré à ce jour de revenus ; la Société ne génère donc pas de liquidités de ses activités. Rien ne garantit que des pertes importantes additionnelles ne se produiront pas dans le futur. Les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de la Société peuvent augmenter dans les années à venir, à mesure que progressent les travaux d'exploration, de développement ou de production sur les propriétés de la Société. La Société n'anticipe pas tirer des revenus de ses activités dans un avenir prévisible et prévoit subir des pertes jusqu'au moment où une ou plusieurs de ses propriétés atteignent la production commerciale et génèrent des revenus suffisants pour financer les activités poursuivies. Rien ne garantit l'éventuelle exploitation commerciale de n'importe quelle propriété de la Société. Rien ne garantit également que de nouveaux capitaux seront disponibles. Dans le cas contraire, la Société sera dans l'obligation de limiter substantiellement ses activités ou de les interrompre.

Cours en bourse des actions ordinaires

Les actions ordinaires de la Société se négocient au TSX sous le symbole « OSK » et les bons de souscription de l'arrangement se négocient au TSX sous le symbole « OSK.WT ». Le cours en bourse des titres de plusieurs sociétés, plus particulièrement les sociétés minières dont les projets sont à l'étape de l'exploration et du développement, subit d'importantes fluctuations qui ne sont pas nécessairement reliées à la performance financière, à la valeur sous-jacente des actifs ou des zones d'intérêts de ces sociétés. Rien ne garantit un marché actif pour les actions ordinaires ou les bons de souscription de l'arrangement, ni que le cours des actions ordinaires ou des bons de souscription de l'arrangement ne connaîtra pas de fluctuations. Le cours en bourse des actions ordinaires ou des bons de souscription inscrits peut, en tout temps, ne pas être le reflet exact de la valeur à long terme de la Société. Des recours collectifs en valeurs mobilières ont souvent été déposés contre des entreprises à la suite d'une période de volatilité du cours en bourses de leurs titres. La Société peut être la cible de tels recours dans le futur. Des litiges concernant des titres pourraient entraîner des coûts et des dommages substantiels et détourner l'attention de la direction et des ressources.

Volatilité du prix des matières premières

Le développement des propriétés de la Société dépend des prix futurs des minéraux et des métaux. Ainsi, advenant une production commerciale de n'importe laquelle de ses propriétés, la rentabilité de la Société sera grandement influencée par les variations des prix sur le marché des minéraux et des métaux.

Les prix des métaux précieux sont sujets à une volatilité, laquelle peut être importante, survenir sur de courtes périodes de temps et subir les effets de nombreux facteurs, tous en-dehors du contrôle de la Société. De tels facteurs comprennent, sans s'y limiter, les taux de change et les taux d'intérêt, l'inflation ou la déflation, la fluctuation de la valeur du dollar américain et d'autres devises, l'offre et la demande à l'échelle mondiale ou régionale, les transactions spéculatives, les coûts de production de métaux précieux et leur niveau et la conjoncture politique et économique. Ces facteurs économiques externes subissent à leur tour l'influence des changements dans les tendances en matière d'investissements à l'international, les systèmes monétaires, la vigueur et la confiance dans le dollar américain (presque toutes les matières premières sont libellées en cette devise) et les développements politiques.

L'effet de ces facteurs sur le prix des métaux précieux, et par conséquent la viabilité économique de n'importe quel projet d'exploration de la Société, ne peut être déterminé avec exactitude. Les prix des matières premières ont énormément fluctué historiquement et une future baisse des prix peut faire en sorte que le développement des propriétés de la Société (ainsi que toute production future de ses propriétés) sera irréalisable ou non rentable. La Société peut donc décider qu'il n'est pas économiquement réalisable d'entreprendre la production commerciale d'une partie ou de l'ensemble de ses

propriétés, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur la performance financière et les résultats opérationnels de la Société. Dans de telles circonstances, la Société peut également réduire ou suspendre une partie ou l'ensemble de ses activités d'exploration.

Acquisition de titres

L'acquisition de titres de propriétés minérales est un processus très détaillé et coûteux en temps. La Société peut ne pas être le porteur inscrit d'une partie ou de la totalité des claims ou des concessions du projet Lac Windfall, du projet Bloc Marban ou de n'importe lequel des projets miniers de la Société. Ces claims ou concessions peuvent être enregistrés au nom d'autres individus ou d'autres entités, faisant en sorte que la Société peut difficilement faire appliquer ses droits sur ces claims ou concessions. Rien ne garantit que les transferts proposés ou en attente seront réalisés comme prévu. L'incapacité d'acquérir les titres de n'importe quel claim ou de n'importe quelle concession pour un ou l'ensemble des projets de la Société peut avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Questions de titres

Une fois acquis, les titres des propriétés minérales et le secteur où ils se trouvent peuvent être contestés. Rien ne garantit que le titre d'un claim ou d'une concession des projets de la Société ne sera pas contesté ou remis en question. Il peut y avoir contestation de n'importe quel titre de la Société qui, en cas de succès, peut entraîner la perte ou la diminution de la participation de la Société dans de tels titres. Les propriétés de la Société peuvent être assujetties à des liens, des conventions, des transferts ou des réclamations qui sont antérieurs, mais qui n'ont pas été enregistrés et le titre peut notamment être l'objet de vices de titres non détectés. De plus, la Société peut être incapable d'exploiter ses propriétés comme elle y est autorisée ou de faire valoir ses droits sur celles-ci. Le défaut de se conformer à la législation et à la réglementation qui s'appliquent, y compris le défaut de payer des impôts ou de réaliser les travaux statutaires, peut mener à la résiliation unilatérale des concessions par les autorités du secteur minier ou autres entités gouvernementales.

Incertitude et variabilité inhérentes de l'échantillonnage

Même si la Société est d'avis que l'espacement entre les forages pour délimiter les ressources minérales et les réserves minérales pour les projets Lac Windfall et Bloc Marban est approprié, il existe une variabilité inhérente entre les duplicatas prélevés à proximité l'un de l'autre et les points d'échantillonnage qui ne peut être raisonnablement éliminée. Il peut aussi exister des détails géologiques non connus qui n'ont pas été définis ou correctement évalués au niveau actuel de la délimitation. Ceci produit des incertitudes qui ne peuvent être raisonnablement éliminées du processus d'estimation. Les variances résultantes peuvent avoir un effet soit positif, soit négatif sur les activités d'exploitation et de traitement.

Fiabilité des estimations de ressources minérales

Les ressources minérales ne sont que des estimations et rien ne peut garantir que les tonnages et les teneurs anticipés seront réalisés ou que le niveau prévu de récupération sera atteint. L'estimation des ressources minérales peut être grandement influencée par des problèmes liés à l'environnement, aux permis, aux titres, à la commercialisation ou à des questions d'ordre juridique, fiscal ou sociopolitique ou tout autre problème pertinent. Il existe de nombreuses incertitudes inhérentes à l'estimation des ressources minérales, y compris des facteurs en dehors du contrôle de la Société. Une estimation est un processus subjectif et l'exactitude de n'importe quelle estimation de ressources minérales est fonction de la quantité et de la qualité des données disponibles, de la nature du corps minéralisé et des hypothèses et des jugements faits lors de l'ingénierie et l'interprétation géologique. Ces estimations peuvent nécessiter des ajustements ou des révisions à la baisse subséquemment aux travaux d'exploration et de développement ou à la production réelle.

La fluctuation des prix de l'or et de l'argent, les résultats des forages, des essais métallurgiques et de la production, l'évaluation des plans d'exploitation après la date d'une estimation, les exigences en matière de permis ou des difficultés opérationnelles ou techniques non prévues peuvent être la cause d'une révision des ressources minérales estimées. Advenant une réduction des ressources minérales, la Société peut être obligée de déprécier de manière importante ses investissements dans des propriétés minières, de réduire la valeur comptable d'un ou de plusieurs de ses actifs, ou de retarder ou d'abandonner la production ou le développement de nouveaux projets, entraînant une augmentation des pertes nettes et une diminution des flux de trésorerie. Les ressources minérales ne doivent pas être considérées comme une assurance de la durée de vie d'une mine ou de la rentabilité des exploitations actuelles ou futures. Toute réduction

importante dans l'estimation des ressources minérales peut avoir une incidence néfaste substantielle sur les résultats des activités et la situation financière de la Société.

Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité. Rien ne garantit que des ressources minérales seront reclassées en des réserves minérales prouvées ou probables.

Incertitude relative aux ressources minérales présumées

Les ressources minérales présumées ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée. En raison de l'incertitude qui peut être associée aux ressources minérales présumées, rien ne garantit qu'à la suite de la réalisation de travaux d'exploration, des ressources minérales présumées seront reclassées en des réserves minérales prouvées ou probables.

Modalités et prolongement des accords de concession

Une non-conformité à des accords de concession peut conduire à leur résiliation hâtive par les autorités du secteur minier ou autre entité gouvernementale. Une société dont les accords de concession ont été résiliés pourrait ne plus se voir délivrer de nouvelles concessions ou ne plus être en mesure de conserver les concessions qu'elle détient déjà. La Société n'a connaissance d'aucun motif de résiliation ni d'aucune enquête ou procédure dans le but de résilier n'importe quel accord de concession.

Réglementation gouvernementale

Les activités d'exploration et de développement minier de la Société sont assujetties à différentes lois régissant la prospection, le développement, la production, la fiscalité, les normes du travail et la santé au travail, les substances toxiques, l'utilisation du territoire, l'utilisation de l'eau, les problèmes territoriaux avec les communautés locales et autres questions propres à certains secteurs d'activités. Même si les activités d'exploration et de développement de la Société sont actuellement effectuées selon tous les règlements applicables, rien ne garantit que de nouveaux règlements ne seront pas adoptés ou que des règlements déjà existants ne seront pas appliqués d'une manière pouvant limiter ou freiner l'exploration, le développement ou la production. Les modifications aux lois et aux règlements actuels régissant les activités de la Société ou une application plus rigoureuse de ceux-ci pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités et la situation financière de celle-ci.

Les activités de la Société peuvent être assujetties à la réglementation sur l'environnement promulguée par des agences gouvernementales de temps à autre. La législation sur l'environnement prévoit des restrictions et des interdictions quant aux déversements, aux rejets ou aux émissions de diverses substances produites dans le cadre de certaines activités minières, comme un suintement à travers le parc à résidus qui pourrait polluer l'environnement. Une violation de ces lois peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités. De plus, la soumission et l'approbation d'études d'impact sur l'environnement sont exigées pour certains types d'activités. Les lois environnementales évoluent vers des normes plus strictes ainsi que vers une mise en application plus rigoureuse et des amendes et pénalités plus élevées en cas d'infraction. Des évaluations environnementales des projets envisagés nécessitent un degré de responsabilité accru pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Le coût pour se conformer aux changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité des activités futures de la Société.

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités. D'autres mesures d'exécution peuvent comprendre des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures de redressement. Les parties exerçant des activités minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations aux lois ou aux règlements applicables.

Permis

Diverses autorités gouvernementales peuvent exiger que des licences et des permis soient obtenus à l'égard des activités de la Société. La Société s'engage à faire de son mieux pour obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires à la réalisation des activités prévues et a l'intention de se conformer, à tous les égards importants, aux conditions de ces licences et permis. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir ou de conserver, en tout temps, l'ensemble des licences et des permis nécessaires qui sont exigés pour entreprendre ses travaux d'exploration ou de développement planifiés ou d'entreprendre la production commerciale de ses propriétés et d'exploiter de ce fait des installations minières. En cas de production commerciale, le coût pour se conformer aux modifications de la réglementation gouvernementale peut réduire la rentabilité des activités ou faire obstacle au développement économique des propriétés de la Société.

En matière de permis environnementaux, les autorités environnementales compétentes peuvent exiger des licences relatives à l'environnement ou tout autre permis ou concession en cette matière pour le développement, la construction et l'exploitation de mines sur des projets de la Société. Il peut se révéler difficile d'obtenir les licences, concessions ou permis environnementaux requis, voire tarder à les obtenir, et les conditions lors de leur émission peuvent différer des demandes de la Société. Exercer des activités sans les permis environnementaux requis peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités ainsi que des accusations au criminel contre la Société pour violations des lois et règlements applicables.

Droits de surface

La Société ne détient pas tous les droits de surface de ses propriétés et rien ne garantit que les droits de surface détenus par le gouvernement ou de tierces parties seront octroyés, et ce, à des conditions raisonnables. L'impossibilité d'acquérir les droits de surface peut nuire à la Société en l'empêchant d'accéder à ses propriétés ou d'y réaliser des activités de construction ou de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité des activités futures de la Société.

Dépendance envers le personnel clé

Dans une large mesure, la croissance future de la Société et son développement dépend de sa capacité à recruter et à fidéliser du personnel très qualifié. La Société s'en remet à un nombre restreint d'employés, de consultants et de cadres supérieurs et rien ne garantit que la Société sera en mesure de conserver ce personnel clé. Qu'ils soient employés, consultants ou cadres supérieurs, la perte des services d'une ou de plusieurs personnes clés, si ce personnel n'est pas remplacé, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les perspectives de la Société.

Pour fonctionner correctement et gérer son potentiel de croissance future, la Société doit attirer et fidéliser des ingénieurs, des gestionnaires et du personnel financier hautement qualifiés. La concurrence pour du personnel qualifié est grande dans ces domaines et rien ne garantit que la Société sera en mesure d'attirer et de maintenir du personnel qualifié. Si la Société est incapable d'attirer et de maintenir du personnel qualifié pour le développement de ses propriétés dans le futur, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risques non assurables

Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque. Les activités d'exploration, de développement et de production sur des propriétés minérales comprennent des risques, y compris, mais sans s'y limiter, des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues, une activité sismique, des coups de toit, des effondrements, des incendies, des inondations, des glissements de terrain, des tremblements de terre et autres incidents environnementaux, des risques reliés à l'expédition des concentrés de métaux précieux ou de lingots d'or et une instabilité politique et sociale, lesquels pourraient endommager ou détruire les installations de la mine ou autres installations de production, des dommages corporels ou des dommages à la propriété, des dommages environnementaux et possiblement une responsabilité légale. Même si la Société considère que des protections adéquates pour minimiser ces risques ont été prises, les activités sont assujetties à des dangers, comme des bris d'équipement ou la rupture de structures, lesquels pourraient entraîner la pollution de l'environnement et, par conséquent, une responsabilité. Il n'est pas toujours possible de s'assurer contre de tels risques, tout comme la Société peut choisir de ne pas s'assurer contre certains risques en raison de primes élevées ou pour d'autres motifs. Si la responsabilité de la Société est établie, la rentabilité future de la Société peut être réduite, voire éliminée,

entraînant une augmentation des coûts et une diminution de la valeur des actions ordinaires. La Société ne possède pas d'assurances contre les risques reliés aux titres, à la politique ou à l'environnement.

Bien que la Société puisse contracter des assurances contre certains risques dont les primes sont jugées adéquates, la nature de ces risques est telle que les responsabilités peuvent excéder les limites de la police ou être exclues de la couverture. Les coûts potentiels associés à toute responsabilité non couverte par une assurance ou dépassant la couverture d'assurance pourraient être la cause de délais substantiels ou nécessiter le débours de montants importants, nuisant alors aux activités et à la situation financière de la Société.

Conditions financières globales

La volatilité accrue des conditions financières globales a eu un impact négatif sur l'accessibilité au financement public des sociétés, plus particulièrement les sociétés de ressources juniors. Ces facteurs peuvent limiter la capacité de la Société d'obtenir du financement sous forme de dette ou sur les marchés boursiers dans le futur ou de les obtenir à des conditions favorables pour la Société. Si ces périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés se poursuivent, ceci pourrait avoir une incidence néfaste sur les activités de la Société et, en conséquence, sur le cours des actions ordinaires.

Menaces à la sécurité de nos systèmes d'information

Les activités de la Société dépendent de systèmes de technologies de l'information qui peuvent faire l'objet de perturbations, de défaillances ou de pannes d'origines diverses, incluant, sans s'y limiter, l'installation de logiciels malveillants, de virus informatiques, de failles de sécurité, d'attaques cybernétiques et de vices de conception.

Bien que jusqu'à présent, la Société n'ait pas subi de pertes matérielles en lien avec des attaques cybernétiques ou d'autres atteintes à la sécurité de nos systèmes d'information, rien ne garantit que la Société ne subira pas de telles pertes dans l'avenir. Le risque et l'exposition de la Société à ces possibilités ne peuvent être pleinement éliminés en raison, entre autres choses, de la nature évolutive de ces menaces. Par conséquent, la cybersécurité et le développement et l'amélioration continue de contrôles, de procédures et de pratiques conçues pour assurer la protection des systèmes, des ordinateurs, des logiciels, des données et des réseaux contre les attaques, les dommages ou les accès non autorisés demeurent une priorité. Les cybermenaces étant en évolution constante, la Société pourrait se voir obligée de consacrer des ressources additionnelles pour continuer de modifier ou d'améliorer ses mesures de protection ou pour investiguer et remédier à toute vulnérabilité sur le plan de la sécurité.

Concurrence

L'industrie de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentielle à toutes les étapes. Lors de la recherche et de l'acquisition de propriétés minérales intéressantes, la Société rivalise avec plusieurs sociétés et individus, y compris des concurrents disposant de ressources financières, techniques et autres plus importantes. La capacité de la Société d'acquérir des propriétés dans le futur repose sur sa capacité de sélectionner et d'acquérir des propriétés productrices ou des propriétés d'exploration qui lui conviennent. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de livrer efficacement concurrence à ces autres entités en acquérant de telles propriétés ni qu'elle sera en mesure de développer des marchés pour les matières premières éventuellement produites sur ses propriétés. N'importe laquelle de ces incapacités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la situation financière de la Société.

Conventions d'option et de coentreprise

La Société a conclu des conventions d'option et de coentreprise et peut encore en conclure afin d'acquérir des participations dans des propriétés et d'obtenir des fonds. Tout défaut de respect des engagements par n'importe quel partenaire envers la Société ou autres tierces parties ou toute dispute concernant les droits et obligations de tierces parties peuvent avoir une incidence défavorable sur la Société. Selon les modalités de certaines conventions d'options actuelles de la Société, celle-ci doit se conformer à ses obligations en matière d'exploration et de relations auprès des communautés, entre autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

En vertu des modalités de ces conventions d'option, la Société peut être tenue de respecter les lois applicables, lesquelles nécessiteront le paiement des droits de maintien et des redevances correspondantes en cas d'exploitation ou de production. Les coûts pour se conformer aux conventions d'option sont difficiles à prévoir avec exactitude ; toutefois, si la Société est

obligée de cesser ses activités sur n'importe laquelle de ses concessions ou de payer des droits, des redevances ou des impôts importants, ceci pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

La Société peut ne pas être en mesure d'influencer directement les décisions stratégiques concernant les propriétés assujetties aux modalités de ces conventions, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur stratégique des concessions afférentes.

Relations avec la communauté

Les relations avec les communautés où la Société exerce ses activités sont vitales pour assurer le succès futur des activités existantes ainsi que la construction et le développement de ses projets.

Osisko reconnaît que les peuples des Premières Nations ont des droits protégés par la Constitution et peuvent offrir une compréhension unique de l'environnement compte tenu de leurs rapports particuliers avec le territoire. Le projet du Lac Windfall est situé sur des terres de Catégorie III tel que décrit dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Le site du projet Windfall est situé dans le territoire traditionnel revendiqué par la Première Nation Crie de Waswanipi. La Société honore l'entente d'exploration avancée existante déjà conclue avec la Première Nation Crie de Waswanipi, le Grand Conseil des Cris Eeyou Istchee, et l'Administration régionale crie. Suivant la réception de la description du projet du Lac Windfall, la Couronne a identifié deux autres communautés autochtones qui pourraient avoir un intérêt dans le projet, soit la Nation algonquine Anishinabeg du Lac Simon et la communauté d'Obedjiwan de la Nation Atikamekw. Plusieurs séances d'information ont eu lieu tout au long de l'année 2017 afin d'informer et de consulter les trois communautés des Premières Nations et la population en général à propos des activités en cours sur le projet du Lac Windfall, pour répondre à leurs préoccupations et pour recueillir leurs commentaires. À mesure que le projet Windfall progresse, il est possible que de nouvelles ententes doivent être négociées avec les Premières Nations.

Même si la Société s'engage à mener ses activités de manière socialement responsable et veiller à conclure des conventions conformément à de telles exigences, rien ne garantit la réussite de ses efforts et, le cas échéant, les interventions de tierces parties pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société agissent à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés engagées dans des activités d'exploration, de développement et d'exploitation de ressources naturelles. De telles associations pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. Les administrateurs sont tenus par la loi d'agir avec intégrité et bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et de déclarer tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans quelque projet ou possibilité de la Société. De plus, chacun des administrateurs est tenu par la loi de déclarer son intérêt et s'abstiendra de voter sur toute question qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts, conformément aux lois applicables.

Infrastructures

Les activités d'exploitation minière, de traitement, de développement et d'exploration dépendent dans une certaine mesure d'installations adéquates. Les routes, les ponts, les sources d'énergie et l'alimentation en eau de même que la localisation des municipalités et de la main-d'œuvre sont des déterminants essentiels qui influencent les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation. Les phénomènes météorologiques inhabituels ou peu fréquents, le sabotage, l'ingérence du gouvernement ou toute autre entrave à l'entretien ou à l'approvisionnement de telles installations peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'explorer ses propriétés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et la situation financière de la Société.

Les actions ordinaires en circulation peuvent être l'objet de dilution

L'exercice des options d'achat d'actions et des bons de souscription déjà émis par la Société ainsi que l'émission d'autres titres dans le futur peut entraîner la dilution de la participation en capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires.

Aucune politique de dividendes

La Société n'a déclaré aucun dividende depuis sa constitution et ne prévoit pas le faire dans un avenir prévisible. Toute détermination future quant au paiement de dividendes sera à la discrétion du conseil et dépendra de la réalisation de gain, des résultats des activités, de la situation financière de la Société, des besoins en capitaux et en frais généraux dans le futur et tout autre facteur jugé pertinent par les administrateurs de la Société. Rien ne garantit le paiement de dividendes.

21. MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion peut renfermer des énoncés prospectifs et des renseignements prospectifs au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières qui s'applique (collectivement les « énoncés prospectifs »), incluant, sans s'y limiter, des énoncés relativement à la performance financière ou opérationnelle future de la Société, aux projets miniers de la Société, au prix futur des métaux, à l'estimation des ressources minérales, à la réalisation des ressources minérales estimées, au calendrier et à l'importance de la production future estimée (le cas échéant), aux dépenses en immobilisations et aux dépenses d'exploitation et d'exploration, aux coûts et au calendrier de développement de nouveaux gisements, aux coûts et au calendrier de l'exploration dans le futur, à l'utilisation des produits de financements, aux exigences de capital supplémentaire, à la législation gouvernementale en matière d'exploitation minière et d'exploration minérale, aux risques environnementaux, aux dépenses de réhabilitation d'un terrain, aux litiges concernant des titres, aux réclamations ou aux limites de couverture d'assurance. On reconnaît souvent, mais pas toujours, les énoncés prospectifs à l'emploi de termes tels que « planifier », « s'attendre à », « est prévu », « budgéter », « calendrier », « estimations », « prévisions », « avoir l'intention de », « anticiper », « être d'avis que » et d'autres termes ou expressions analogues, y compris la variante négative de ces termes, ou des énoncés selon lesquels certaines mesures peuvent ou pourraient être prises ou seront prises, certains événements peuvent ou pourraient survenir ou surviendront ou certains résultats peuvent ou pourraient être atteints ou seront atteints.

Les énoncés prospectifs reflètent les opinions et les hypothèses émises par la Société en fonction des renseignements disponibles au moment où les énoncés sont faits. Les résultats ou les événements réels peuvent différer de ceux prédits dans les énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs de la Société sont assujettis : (i) aux hypothèses qui sont énoncées ou inhérentes aux énoncés prospectifs, y compris les hypothèses énumérées ci-dessous, et (ii) aux risques décrits à la section intitulée « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion, les états financiers de la Société, et les sections intitulées « Facteurs de risque » et « Mise en garde concernant les renseignements prospectifs » dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, datée du 7 mars 2018 et disponible sous le profil de l'émetteur de la Société sur SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont raisonnables, la liste des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les énoncés prospectifs n'est pas exhaustive. Les principales hypothèses émises en lien avec les énoncés prospectifs sont les suivantes : l'importance des résultats de forage et des activités d'exploration en cours; la capacité des activités d'exploration (incluant les résultats de forage) de prédire la minéralisation avec exactitude; le caractère prévisionnel des modèles géologiques; l'exactitude des registres de la Société quant à ses participations dans des propriétés; la conjoncture économique mondiale; les prix des métaux; les risques environnementaux; les actions communautaires et non gouvernementales; le fait que la Société obtiendra les permis nécessaires à ses activités en temps opportun afin qu'elle puisse effectuer les programmes de forage planifiés; qu'une main-d'œuvre qualifiée et des entrepreneurs seront disponibles à mesure que les activités de la Société s'accroissent; que le prix de l'or surpassera le niveau de rentabilité économique du projet de la Société; et que la Société sera en mesure d'obtenir le financement en capital nécessaire à ses activités et qu'elle réalisera les ressources minérales estimées.

Les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des événements futurs, des conditions, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations soient sensiblement différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement indiqués par de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les incertitudes quant aux affaires en général, à l'économie, à la concurrence, à la politique et à la société; les résultats réels des activités d'exploration actuelles; les erreurs dans la modélisation géologique; les conclusions des évaluations économiques; les modifications apportées aux paramètres d'un projet à mesure que ce dernier se précise; les prix futurs des métaux; les variations possibles de la teneur ou du taux de récupération; l'éventualité qu'une usine, un équipement ou un procédé ne fonctionne pas comme prévu; les accidents, les conflits de travail ou d'autres risques inhérents à l'industrie minière; l'instabilité politique; les retards dans

l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement, ou des retards dans la réalisation d'activités de développement ou de construction.

Bien que la Société ait tenté de répertorier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels soient sensiblement différents de ceux qui sont indiqués dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats ne correspondent pas à ce qui était prévu, estimé ou voulu. Les énoncés prospectifs présentés dans ce rapport sont en date du présent rapport de gestion et la Société décline toute intention ou obligation d'actualiser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts puisque les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas s'en remettre outre mesure aux énoncés prospectifs.

22. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires sur la Société sont disponibles dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, datée du 7 mars 2018, laquelle peut être consultée sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com.